

Pensons famille

Bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Éditorial

Volume 15, numéro 75, décembre 2003

Monsieur le Ministre (Troisième lettre)

Montréal, le 12 janvier 2004

Monsieur Claude Bécharde
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, selon son habitude, profite de l'éditorial de son bulletin *Pensons famille* pour vous écrire et partager avec vous ses réflexions et ses préoccupations sur la politique familiale au Québec.

Vous en êtes le responsable de par le mandat que vous avez reçu du Premier ministre, Monsieur Jean Charest, à la suite du choix démocratique exprimé par les citoyennes et les citoyens du Québec.

D'abord un remerciement pour votre participation à notre dernière Assemblée générale annuelle, le 20 novembre 2003.

La rencontre a été très amicale et chaleureuse, comme une réunion de famille.

Vous nous avez proposé des constats et livré vos orientations :

« **Premier constat** : les familles qui n'utilisent pas les services de garde reçoivent un soutien minime voire inexistant.

« **Second constat** : le soutien financier actuel est très complexe, et cette complexité a deux conséquences malheureuses : c'est que les clientèles visées par les mesures financières ne peuvent pas toujours s'en prévaloir et les programmes ont entre eux des « interactions non désirables ».

« Lorsque les revenus de travail augmentent, certains programmes peuvent entraîner des variations importantes dans les montants qui sont versés.

« **Troisième constat** : certaines familles à très faible revenu peuvent recevoir de l'État québécois un soutien moins généreux que les familles à revenu moyen.

« La problématique s'accroît pour les familles qui ne reçoivent pas de supplément pour leur revenu de travail.

« **Dernier constat** : les ménages sans enfants auraient peu ou pas contribué à l'effort de la politique familiale.

« L'ensemble de ces constats contribue à alimenter notre réflexion sur les mesures à mettre en place pour répondre aux besoins des familles québécoises.

« Lors de la consultation sur les services de garde tenue en août dernier, plusieurs groupes ont clairement exprimé le désir que le gouvernement du Québec révise le soutien aux familles.

« **La conciliation travail-famille**

« La conciliation travail-famille est une des grandes priorités de notre gouvernement.

« Les changements sociaux d'envergure que nous avons connus au cours des dernières décennies nécessitent une adaptation aux nouvelles réalités de la famille et du monde du travail.

« Nous avons donc la ferme intention de proposer des mesures qui aideront concrètement les parents du Québec qui sont sur le marché du travail à passer plus de temps avec leurs enfants.

« Cette politique s'adressera aux parents qui doivent s'occuper de jeunes enfants mais aussi de leurs proches âgés ou en perte d'autonomie.

« La politique touchera bien sûr les milieux de travail, mais elle impliquera aussi les milieux de vie, les écoles, les services de garde et toutes les autres structures qui peuvent faire une différence dans la vie des familles et qui sont souvent mieux placés que le gouvernement pour favoriser la conciliation entre le travail et la famille.

« J'espère ainsi que d'ici un an, nous serons en mesure d'adopter une politique de la conciliation travail-famille qui sera engageante, qui encouragera la collaboration de tous les acteurs sociaux et qui saura proposer aux familles des solutions qui correspondent vraiment à leurs besoins. »

Quant à nous, nous vous avons dit que nous avons besoin de vous, et vous de nous.

Nous vous avons rappelé que vous avez dans ce gouvernement la responsabilité du bien-être et du mieux-être des familles. C'est vous qui portez l'espoir des familles québécoises dans la construction d'une société aimable, juste et conviviale.

Vous avez besoin de nous pour appuyer vos demandes et vos politiques auprès du Premier ministre et au Conseil des Ministres où très souvent les arbitrages sont difficiles et les ressources limitées.

Vous avez également besoin de nos revendications, quelques fois pressantes, pour faire valoir nos points de vue auprès de vos collègues gouvernementaux qui seraient moins sensibilisés que vous l'êtes aux nécessités de la politique familiale.

Nous vous avons également rappelé les quatre grandes caractéristiques de la politique familiale :

* l'autonomie : la politique familiale est autonome, elle n'est le volet d'aucune autre mission de l'État;

* l'horizontalité : la politique familiale est horizontale, elle englobe toutes les missions de l'État;

* la verticalité : la politique familiale est verticale, elle comprend tous les âges de la famille;

* la subsidiarité : la politique familiale est subsidiaire, elle vient en soutien aux parents et aux familles, elle ne les remplace pas.

Nous vous avons dit notre grande insatisfaction devant le traitement fait aux dossiers des aînés : à la Santé plutôt qu'à la Famille!

Nous espérons vivement qu'un correctif et une meilleure considération seront apportés à cet égard.

Enfin, nous avons considéré une autre de vos responsabilités ministérielles, celle de la Solidarité sociale, en ce qui concerne la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes, plus spécialement les organismes communautaires Famille.

Nous vous avons encouragé à en poursuivre la politique de reconnaissance et de financement déjà engagée.

Nous terminons en vous offrant notre meilleure collaboration : faites avec nous, pour le mieux-être des familles du Québec.

Le Président

Richard Sarrasin

Membre du Conseil des aînés

Le Directeur général

Yves Lajoie

À
 l'occasion
 de Noël et du Nouvel An
 le Regroupement inter-organismes
 pour une politique familiale au Québec
 le président : Richard Sarrasin
 la première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand
 la vice-présidente : France Laflamme
 le vice-président secrétaire : Marc Lamarche
 le vice-président trésorier : André Thouin
 l'administratrice : Merlaine Brutus
 l'administratrice : Lise Henry
 l'administrateur : Julien Ouellet
 l'administrateur : Gérard Valade
 le directeur général : Yves Lajoie
 la coordonnatrice : Lyette Lamothe
 l'animatrice : Marie-Berthe Chevalier
 le webmestre : Mohamed Arhab
 la secrétaire comptable : Jeannine Molai Ndas
 la bénévole : Maria Morales
 souhaite la Paix et la Joie
 à tous ses distingués et fidèles membres
 à leurs dévoués administratrices et administrateurs
 aux amies et amis du Regroupement
 aux familles de toute composition et recomposition
 aux familles séparées par l'éloignement ou le statut de réfugiées
 aux familles divisées par les opinions ou la violence
 aux parents et aux enfants et aux grands-parents
 à celles et ceux qui n'ont plus de familles
 à celles et ceux qui sont malades et qui peinent
 à celles et ceux qui sont atteints du sida et à celles et ceux qui les accompagnent
 à ceux qui sont sans emploi et qui ont charge de famille
 au Premier ministre du Québec
 au Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
 à la Ministre déléguée à la Famille
 à la Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
 à la Présidente du Conseil des aînés
 aux élus et élus qui ont reçu la confiance de leurs électrices et électeurs
 aux membres nommés des corps constitués pour le bien public
 aux fonctionnaires qui gèrent le bien commun et les impôts de la collectivité
 Que
 toutes et tous
 ensemble et efficacement
 nous soyons au service les uns des autres
 en commençant par les plus humbles et les plus démunis
 Décembre 2003- Janvier 2004



La population : la natalité

La rencontre du 24 septembre 2003

Le Québec éprouve un problème de population : vieillissement de la population, baisse de la natalité, adoption internationale, déficit migratoire. Le Regroupement aborde cette problématique, au cours de trois déjeuners croissants :

- . La population : la natalité - le mercredi 24 septembre 2003
- . La population : l'adoption - le mercredi 15 octobre 2003
- . La population : l'Immigration - le mercredi 17 décembre 2003.



Les personnes ressources

- Monsieur Jacques Henripin
Démographe
Université de Montréal
- Madame France Laflamme
Directrice générale
Seréna-Québec
- Madame Marie-Hélène Régnier
Agente de recherche
Université de Montréal
Centre de recherche en droit public

Population et famille

Monsieur Jacques Henripin
Démographe
Université de Montréal

Pour un démographe, la famille est un instrument, ou plutôt le seul instrument grâce auquel les sociétés humaines assurent une fonction tout à fait essentielle : renouveler leurs effectifs, c'est-à-dire remplacer leurs membres vieillissants par de jeunes citoyens... des citoyens à peu près éduqués! Je dis cela pour éviter un malentendu : je ne suis pas un spécialiste du bonheur des familles... ni de leur malheur. Mais je suis un fervent défenseur de tout ce qui peut la renforcer; et je dénonce volontiers la négligence de nos gouvernements à son égard, de même que les usurpateurs de ses droits, de sa spécificité et de sa dignité.

Court tableau démographique de notre société

« Notre » société, c'est notre province, notre pays, ou encore le monde occidental. Il y a sans doute des particularités québécoises; à mon avis, elles sont moins importantes que les similitudes entre ces trois entités. Mais commençons par le Québec. L'encadré ci-contre présente les éléments essentiels de la conjoncture démographique de la décennie 1990-1999 et de l'année qui va du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

1. Éléments de la conjoncture démographique récente du Québec

(nombres annuels)	Décennie 1990-1999	1999-2000
Accroissement naturel :	+ 36 000	+ 14 000
Naissances	88 000	70 000
Décès	52 000	56 000
Migrations internationales	+ 29 000	+ 17 000
Immigrants	35 000	28 000
Émigrants	6 000	11 000
Migrations interprovinciales	- 14 000	- 13 000
Immigrants		
Émigrants		
Solde migratoire global :	+ 15 000	+ 4 000

Remarques :

1. Le surplus des naissances sur les décès (accroissement naturel) va en s'abaissant; en fait, il y a là une espèce d'illusion, car le comportement démographique des Québécois depuis 30 ans correspond à une réduction de leurs effectifs. Pourquoi l'accroissement naturel est-il encore positif? Parce que malgré un vieillissement bien avancé, nous avons encore une proportion de personnes âgées qui est relativement faible, bien qu'elle soit en croissance rapide. Ce vieillissement est causé surtout par le régime de faible fécondité qui s'est installé depuis plusieurs décennies; mais ses effets ne sont pas encore totalement déployés. D'ici trente-cinq ans, la fraction des plus de 65 ans va passer de 13 à 25-28%. À cause de ce vieillissement, la mortalité va augmenter et l'on s'attend à ce que la croissance naturelle devienne nulle entre 2010 et 2020, puis négative.
2. Le Québec gagne dans ses échanges migratoires avec les pays étrangers : migration nette de + 17 000 en 1999-2000. Mais il est perdant dans ses échanges avec les autres provinces : - 13 000 en 1999-2000. Au total, le Québec ne gagne pas grand chose par le truchement des courants migratoires : + 4 000. En fait, il perd beaucoup de ses immigrés étrangers et de sa population non francophone.

Il est difficile de ne pas voir dans cette faible attraction du Québec, l'effet d'un chômage relativement élevé et d'une fiscalité passablement lourde.

À travers tout cela, il y a donc une grande nouveauté : la population de la Province va probablement cesser de croître, entre 2010 et 2020, même compte tenu de l'immigration. D'ailleurs, certaines régions périphériques du Québec ont déjà commencé à le faire. Notons que cette cessation de la croissance varie suivant l'âge : la croissance est déjà terminée ou à peu près terminée pour les moins de 55 ans; mais elle va se poursuivre jusqu'en 2015 pour les 45-60 ans ... jusqu'en 2040 pour les 60 à 80 ans.

Ce que je viens de dire pour le Québec est presque applicable à l'ensemble du pays. Le Canada est en train de rejoindre le Québec en matière de faible fécondité et sa croissance naturelle sera nulle, elle aussi, vers 2040. La grande différence, par rapport au Québec, c'est que le reste du Canada profite d'une immigration nette substantielle, qui va produire, d'ici



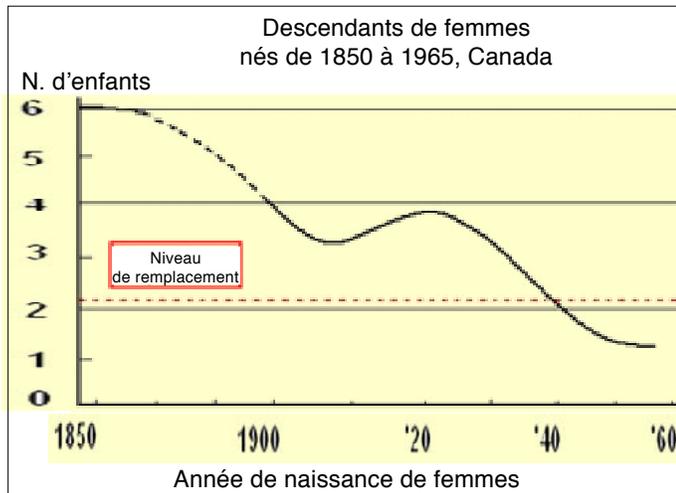
2050, un accroissement de population de l'ordre de 30%, tandis que le Québec, après une très légère croissance, va probablement revenir à la population d'aujourd'hui.

Le Canada se rapproche ainsi des États-Unis, dont la population devrait augmenter de 40% au cours du prochain demi-siècle. C'est donc dire que la population québécoise va perdre du poids dans l'ensemble du pays.

On peut noter en passant qu'en général, l'Occident manifeste une bien faible vigueur démographique. Le Japon aussi, de sorte que, sur la Planète, le poids des pays détenteurs de la liberté et de la richesse se réduit : la population totale des pays riches représentait un tiers de la population du Globe en 1950; un cinquième aujourd'hui; un huitième en 2050, si l'on accepte les hypothèses moyennes des démographes des Nations Unies. En d'autres termes, en 1950, chaque riche avait la responsabilité de deux pauvres; dans cinquante ans, il y aurait sept pauvres pour chaque riche. Mais on peut espérer que certains pays pauvres vont passer dans le camp des riches, ce qui est déjà bien commencé.

2. Pourquoi une si faible fécondité?

La figure 1 donne l'essentiel de l'évolution de la fécondité au Québec. Il s'agit de la descendance, i.e. le nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes nées entre 1850 et 1965. Ce nombre est passé de 6 enfants à 1,6 enfants. À cet égard, le Québec n'est pas aussi exceptionnel qu'on le croit souvent et il n'a jamais été le champion de la faible fécondité. Mais 1,6 enfants, c'est 0,5 enfant de moins que ce qui est nécessaire pour assurer le renouvellement des générations. Le déficit est de 25% ou, si l'on veut, 32 000 naissances par année. Pour le combler, il faudrait que la moitié des hommes et des femmes aient un enfant de plus. C'est ce qu'ont fait les Québécois et les autres Canadiens jusqu'à la génération née en 1942, c'est-à-dire les jeunes grand mères et grands pères d'aujourd'hui.



C'est aussi ce que font encore les Américains, les seuls citoyens d'un pays développé qui atteignent le niveau de remplacement : 2,1 enfants.

Pourquoi une si faible fécondité? On peut aligner les « causes suivantes » :

- le travail « marchand » des femmes, beaucoup plus important aujourd'hui; il fait concurrence au temps qu'il faut consacrer aux jeunes enfants; N.B.- Celui des hommes aussi !
- des biens de consommation concurrents des enfants (voyages, autos, résidence secondaire,...etc.); ces biens ne sont pas nouveaux, mais ils sont maintenant à la portée de la majorité;
- fragilité des couples (voir plus loin);
- causes anciennes : urbanisation, industrialisation, instruction;

e) accroissement du coût net des enfants; N.B.- Un couple qui décide d'avoir deux enfants réduit son niveau de vie de 30% s'il n'y a pas de compensation financière.

f) réduction des contraintes religieuses (particulièrement au Canada français).

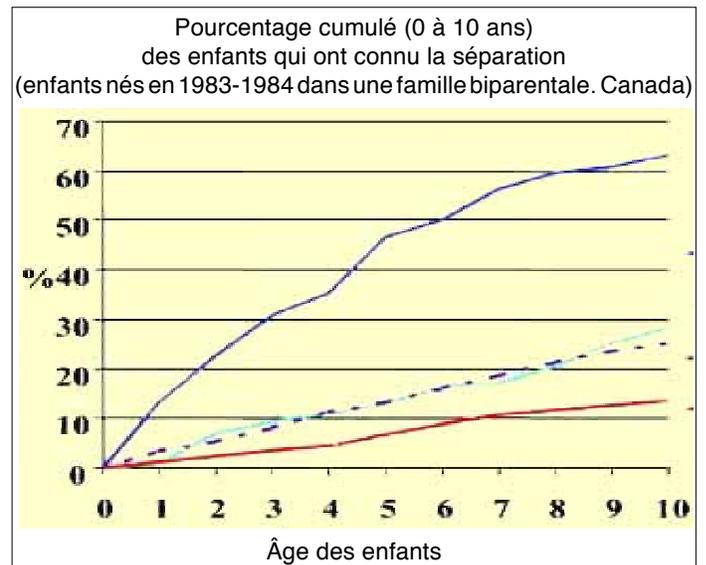
3. La fragilité conjugale et la bousculade des enfants

Les règles, les coutumes, les sentiments, les devoirs, les droits qui entouraient la famille, jusqu'à il y a trente ans, ont été modifiés à une allure étonnante, sous nos yeux. Tout, dans ces transformations, n'est pas déplorable. On ne saurait regretter l'accès à la contraception, l'émancipation des femmes, leur liberté accrue, leur participation au monde du travail et de la politique. Cependant, certains changements sont inquiétants :

1. On se marie légalement beaucoup moins : plus de la moitié des jeunes couples qui se sont formés récemment, au Québec, ne se sont pas mariés, ... et plus de la moitié des enfants naissent maintenant hors du mariage. Cependant, il n'y a guère plus d'enfants qu'autrefois qui naissent sans père.

2. L'une des faiblesses de ces « mariages sans papiers », c'est qu'ils sont encore plus fragiles que les unions légales. On en aura une bonne idée en examinant la figure 2, qui représente, pour les enfants nés au Canada en 1983-84, la fraction de ceux qui ont connu la séparation de leurs parents, entre le moment de leur naissance et l'âge de 10 ans. Cette fraction cumulée est représentée pour quatre types d'unions :

- union libre seulement (non suivie d'un mariage);
- mariage seulement;
- une union libre transformée en mariage;
- mariage précédé d'une autre union libre.



- Union
- Union libre, mariés
- - - Mariage, union libre
- Mariage sans union libre

Notons en passant que les ruptures d'unions sont beaucoup plus fréquentes au Québec que dans le reste du pays.

Il ne faut pas oublier que la séparation des parents conduit, au moins pour un temps, à la famille monoparentale, malheureusement accompagnée le plus souvent de la pauvreté. 

Politique familiale : considérations générales

Je ne prétends pas vous en donner ici le contenu. J'ai essayé d'en donner quelques jalons dans trois chapitres de mon livre Les enfants, la richesse et la pauvreté au Canada (Varia, 2000).

Je me contenterai ici de faire quelques remarques générales :

1. On a, dans cette province, la politique familiale facile. Chaque fois qu'un gouvernement fait un bon coup (parfois un mauvais), on parle de politique familiale.

2. Une politique, dans le domaine de la famille comme dans les autres, c'est beaucoup plus que du bricolage : une aide financière aux familles pauvres par ci, des garderies à cinq dollars par là, une interdiction de garderie privée ailleurs, un bonus pour les jeunes enfants pendant quatre ou cinq ans, puis, un peu plus tard, le retrait du bonus,... Ça, c'est du bricolage

3. Qu'est-ce donc qu'une véritable politique de la famille? C'est un ensemble de mesures coordonnées qui ont pour but d'aider les familles à remplir leurs fonctions, particulièrement la fonction qui leur est exclusive : mettre au monde et éduquer des enfants. On est presque gêné de le rappeler : toutes les sociétés ont besoin de ces enfants, en quantité et en qualité suffisantes.

4. Cette aide prend plusieurs formes, mais ce n'est pas n'importe quelle mesure sympathique en vue de soulager les misères des uns et des autres. En particulier, la lutte contre la pauvreté, si nécessaire soit-elle, n'est pas en elle même une politique familiale.

5. Sans prétendre être complet, on peut énoncer quelques aspects importants d'une politique familiale :

* Premièrement, on doit offrir un cadre juridique pour renforcer les droits et devoirs des membres de la famille : les enfants d'abord, les parents aussi. Dans ce domaine, le mariage est important. Pas la cérémonie, pas le gâteau coupé à deux, mais bien l'ensemble des lois et règlements qu'offre la société pour protéger celles et ceux qui se sont lancés dans cette aventure. Il est vrai que beaucoup de couples refusent ce renfort juridique. C'est dommage. On n'en a pas beaucoup besoin quand les choses vont bien. C'est quand elles vont mal que c'est important, particulièrement lorsqu'il est préférable de mettre fin à une union qui marche mal. Et particulièrement pour les mères et les enfants.

* Entre parenthèses, le mariage n'a pas été inventé pour glorifier les échanges sexuels; il a été institué pour protéger, non pas un couple, mais bien la famille, c'est-à-dire l'union d'une femme et d'un homme, union destinée à élever des enfants. Et l'on ne voit pas pourquoi la société se mettrait en tête de protéger des adultes, pour le simple fait qu'ils s'échangent des gratifications sexuelles.

* Deuxièmement, il est absolument nécessaire que l'État offre des compensations financières importantes à tous les parents, riches ou pauvres. Ces parents vont donner à la société ses futurs citoyens et cela représente des coûts très importants. Il est normal que ceux qui ne veulent pas remplir cette fonction apportent au moins leur contribution financière. Ne nous mettons pas la tête dans le sable : l'aide financière de l'État sera lourde, si l'on veut que cette aide remplisse ses deux buts : a) atténuer les différences de niveaux de vie entre ceux qui ont peu d'enfants et ceux qui en ont beaucoup – et en particulier éradiquer la pauvreté due aux enfants; b) encourager les parents à mettre au monde un enfant de plus. Cela s'appelle du natalisme modéré et ce n'est pas honteux.

* Dans cette aide financière, il y a deux aspects fondamentaux : compenser les dépenses privées entraînées par les enfants; et compenser, dans une certaine mesure, la perte de revenu qu'entraîne la surveillance constante des jeunes enfants qui ne vont pas à l'école. Je ne peux m'empêcher de dénoncer ici l'injustice flagrante des garderies à cinq ou x dollars, à l'égard des parents qui préfèrent s'occuper de leurs jeunes enfants d'une autre façon, à commencer par le faire eux-mêmes.

* Pour les autres éléments importants d'une politique de la famille, je ne ferai que mentionner qu'il y aurait beaucoup de mesures à prendre dans les écoles, dans le monde du travail, pour ne pas parler de la déséducation qui est servie par les organes de publicité, principalement par la télévision. J'ai abordé ces aspects dans mon livre sur Les enfants, la richesse et la pauvreté au Canada.

Faut-il ajouter qu'une véritable politique de la famille, ça ne se fait pas en une soirée sur un coin de table, ou sous l'inspiration d'un ministre, même généreux, encore moins sous la surveillance frileuse de ce que le philosophe américain Alan Bloom a appelé les « féministes stridents ». Une véritable politique de la famille se prépare longuement, car c'est très compliqué, surtout si l'on tient à un minimum de cohérence. Et il faut consulter tous les intéressés : parents, entreprises, syndicats, monde scolaire, ... etc.

Il y a du chemin à faire et je souhaite bonne route à votre regroupement.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/henripin.html



C.P. 6128
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Vox : (1-514) 343-6111

www.umontreal.ca/

webmestre@umontreal.ca Jacques.Henripin@sympatico.ca



L'équipe du Secrétariat

Debouts :

Marie-Berthe Chevalier - Organisatrice bénévole

Mohamed Arhab - Webmestre

Maria Eugenia Morales - Secrétaire

Jeannine Molai Ndasi - Secrétaire comptable

Yves Lajoie - Directeur général

Assise :

Lyette Lamothe - Coordonnatrice administrative

Avoir un enfant ?

Madame France Laflamme B.Sc.A.
Directrice générale
Seréna Québec

Avoir un enfant?

Seréna est un organisme qui a près de 50 ans d'existence. Son action a commencé en 1955. Sa mission est d'aider les couples et les personnes à mieux comprendre et gérer leur fertilité de façon naturelle et efficace, que ce soit :

- pour une alternative naturelle à la contraception ou
- pour voir venir les jours fertiles et décider du moment de la conception.

Voici le contenu de cet exposé :

- 1 - Les changements dans la société québécoise depuis les débuts de Seréna.
- 2 - Le désir du premier enfant et sa réalisation.
- 3 - Le désir d'agrandir sa famille.
- 4 - Découverte d'une fertilité faible et parfois d'une infertilité déclarée et les causes d'infertilité.
- 5 - En conclusion; Comment Seréna peut-il aider les couples à mieux connaître leur fertilité ?

1 - Les changements dans la société québécoise depuis les débuts de Seréna.

Auparavant, la contraception était un acte criminel et le fait d'empêcher la famille était péché mortel. C'est à cette époque que Seréna a développé une approche qui libérait et responsabilisait les couples. Nous avons dans nos archives des quantités de témoignages de gens soulagés de la détresse qui les accablait alors et qui remercient les couples-moniteurs qui leur ont enseigné à mieux se connaître.

Il y a près de cinquante ans, à Seréna nous n'avions que des demandes d'espacement des naissances ce que nous nommons aujourd'hui : alternative naturelle à la contraception.

Maintenant, depuis plus de vingt ans, nous avons une clientèle croissante en recherche de grossesse. C'est même devenu la moitié de notre clientèle. Les couples ne réussissent plus à avoir les enfants qu'ils veulent !

La différence entre le taux d'enfants désirés, soit 2,24*, et le taux réel de natalité (d'enfants réalisés), soit 1,44, révèle un manque du côté de la réalisation des désirs d'enfants.

Avant, nous avions plus d'enfants que nous en voulions et maintenant nous n'avons pas tous les enfants que nous aimerions avoir. * La Presse du 3 avril 2002 (Le temps c'est des enfants)

Qu'est-ce qui est arrivé pour que la situation soit inversée?

- Les familles avaient besoin d'être nombreuses pour aider au travail à la ferme.
- Plusieurs innovations technologiques nous facilitent maintenant la vie.
- Nous vivons dans une société de consommation.
- Les enfants viennent souvent après la réalisation de divers projets.
- Nous sommes bombardés d'informations à nous rendre inquiets pour la survie de la planète. Survivra-t-elle encore à la pollution et aux guerres dans 50 ans quand nos enfants y vivront ?

- La médecine s'est très bien développée et nous pouvons espérer vivre plus vieux que nos grands-parents.

- Autrefois, le réseau social était très fort, aujourd'hui, c'est difficile d'avoir de l'aide quand on est un parent en difficulté.

- Nous sommes tous plus scolarisés, même si un diplôme ne garantit pas un travail à la fin de nos études, pour les femmes comme pour les hommes.

- Le monde du travail est peu réceptif aux deux parents qui travaillent.

- Notre mode de vie est plus stressant.

- La manière de vivre sa sexualité a beaucoup changé :

* La première relation sexuelle ne se faisait qu'une fois mariés généralement.

* L'acte sexuel était un devoir conjugal.

* Les contraceptifs n'existaient à peu près pas.

* Nous pouvons retarder la décision d'avoir ou non un enfant.

* Nous pouvons dissocier le plaisir et la fertilité (ou procréation) lors d'une relation sexuelle.

* 40% des couples en âge d'être fertiles sont stérilisés.

- Le rôle de la femme et de l'homme ont changé. Les conjoints avaient des rôles bien définis:

* Les hommes étaient pourvoyeurs.

* Les femmes étaient à la maison pour mieux remplir leur fonction de procréation.

Le féminisme

Depuis l'avènement du féminisme et l'évolution de la société, les rôles sont à redéfinir à tous les jours pour un meilleur partage des tâches ménagères entre deux conjoints actifs sur le marché du travail. Ça peut même devenir un sujet de tension et de stress entre les deux partenaires.

Le mouvement féministe a aidé et incité les femmes qui le voulaient, à faire comme les hommes, pour une plus grande égalité. Ce mouvement a aussi donné de nombreuses améliorations à la vie des femmes. Les féministes se questionnent maintenant si elles ne sont pas allées trop loin. Elles ont oublié que les femmes sont capables de faire une chose unique et essentielle que les hommes ne peuvent pas encore faire; porter et faire un enfant. Les femmes ont un rôle important et unique à jouer et ce serait important de le valoriser.

2 - Le désir du premier enfant et sa réalisation

Auparavant, le choix de carrière ou de vie des femmes était assez limité et se faisait assez tôt. Celles qui ne voulaient pas d'enfants pouvaient décider de s'occuper des enfants des autres en devenant institutrices ou religieuses dans une congrégation. Si on en voulait, on se mariait. On ne pouvait pas penser à se marier et ne pas vouloir d'enfants. L'arrivée du premier enfant se faisait donc en général beaucoup plus tôt. Cela donnait une plus longue période de temps pendant laquelle la femme pouvait avoir plusieurs enfants.

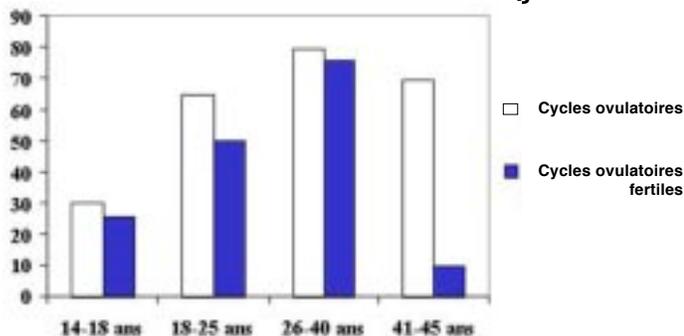
Maintenant, les femmes décident beaucoup plus tard d'avoir leur premier bébé. Si une femme essaie d'avoir son premier enfant à 30 ans, sa fertilité sera beaucoup moins bonne que celle qu'elle avait à 20 ans. Ensuite, si elle en veut d'autres, il lui restera moins de temps pour les concevoir avant sa ménopause. Elle perd environ 5 points de pourcentage de fertilité par année. Selon plusieurs démographes, la remise à plus tard du premier enfant est la première cause de la baisse de natalité.



Voici quelques causes du retard dans la décision d'avoir le premier bébé :

- Maintenant, nous avons la possibilité de choisir entre avoir ou pas un enfant ou de retarder la décision à plus tard.
- Voici différentes peurs et anxiétés qui peuvent occasionner un retard dans la prise de cette décision :
 - * L'inquiétude de briser l'équilibre de notre couple si nous vivons depuis longtemps ensemble.
 - * Ne pas vouloir offrir à notre enfant ce que nous avons enduré: le divorce de nos parents et l'instabilité qui a suivi.
 - * L'anxiété de voir son corps grossir et changer trop vite.
 - * La peur de l'accouchement et de ses douleurs.
- C'est souvent difficile de prévoir à l'avance si c'est le moment idéal; tout devrait être planifiés, chiffrés.
- C'est plus difficile de trouver le bon partenaire de vie.
- Les emplois des jeunes adultes sont souvent précaires.
- Les femmes ont presque toutes les possibilités d'emplois. Elles prennent goût à leur travail et elles oublient souvent que leur calendrier biologique ne les attendra pas.

Fertilité de la femme selon son âge



Les gens ont tendance à croire que la fertilité est constante dans le temps. Elle diminue plutôt progressivement avec l'âge. Par exemple une femme de 35 ans est deux fois moins fertile qu'une femme de 25 ans.

3 - Le désir d'agrandir sa famille

Voici une liste non-exhaustive des contraintes et difficultés que rencontrent les parents quand ils décident d'avoir un autre bébé :

- Tout est fait pour des familles de 2 enfants; les voitures, les maisons ou les appartements; les restaurants etc....
- Après le premier, on sait à peu près dans quel bateau on s'embarque avec un enfant de plus à s'occuper.
- Si notre premier bébé est arrivé assez tard, notre fenêtre de fertilité est restreinte par notre âge.
- Certaines femmes se font quasiment traiter de folles si elles envisagent d'avoir un troisième enfant ou plus.
- Quand nous voulons donner plus à notre enfant que ce que nous avons nous même reçu, cela devient de plus en plus coûteux. N'oublions pas que nous sommes dans une société de consommation.
- Toutes les raisons pour ne pas avoir un enfant de plus sont permises si l'expérience du premier a été difficile.
- Si nous n'avons pas le choix de placer nos bébés en garderie, quand un deuxième arrive c'est bien souvent difficile ou même impossible.
- Souvent il est nécessaire d'avoir deux salaires pour arriver. Ça devient une vraie vie de fous que de courir après son temps et de n'être même pas présents pour les élever.
- Pourquoi faire des enfants si c'est pour les faire garder et élever par quelqu'un d'autre ?

4 - Découverte d'une fertilité faible et parfois d'une infertilité déclarée

Même s'il existe plusieurs freins au désir d'avoir un enfant, plusieurs couples désirent ardemment en avoir sans être vraiment capables de concevoir. On désire remplir un besoin de plénitude, combler le besoin d'assurer une succession à notre passage sur la terre, approfondir notre amour et le partager avec un enfant qui nous ressemblera, réaliser un rêve de longue date :

Pour une femme, faire la seule chose que les hommes ne peuvent pas faire, porter et mater un bébé.

Les femmes s'imaginent souvent à tort qu'à l'arrêt de la contraception, elles deviendront automatiquement enceintes. La nature n'est pas toujours programmable selon notre bon vouloir. Si la femme a trop attendu, elle peut devenir frustrée et avec raison. Elle se pense infertile, elle ne connaît pas son propre corps et est dépendante des intervenants qui pourraient l'aider. Après 35 ans une faible fertilité est tout à fait normale.

Les causes d'infertilité sont multiples :

- La première cause de la baisse de la fertilité c'est l'âge. Comme nous l'avons vu sur le premier acétate : une femme de 35 ans est deux fois moins fertile qu'elle l'était à 25 ans. On peut aussi voir sur le graphique, que plus on attend, plus on risque d'arriver dans la queue de la courbe. De plus, le déclin de la fertilité en général se fait aujourd'hui plus tôt qu'avant. (**Voir schéma précédent**)

- Le mode de vie a une influence; cigarette, alcool, café, etc.
- La pollution en général qui s'accumule dans notre corps (bio-accumulation);
 - * au travail,
 - * dans la nourriture que nous mangeons (pesticides, hormones, additifs, etc.),
 - * dans l'air que nous respirons (produite en grande partie par les voitures),
 - * l'eau que nous buvons,
 - * les produits domestiques que nous utilisons tous les jours,
 - * les amalgames dentaires.

- Le stress de notre vie urbaine et notre santé émotionnelle ont un impact sur notre capacité à être fertiles.

- Les Maladies Transmises Sexuellement (MTS) ou encore Infections Transmises Sexuellement (ITS) sont plus nombreuses et moins facilement identifiables et traitables. Les séquelles de ces infections sont une cause d'infertilité.

Types de MTS

infections transmises sexuellement

. Il y a 50 ans, il en existait 2 ou 3 sortes
Facilement traitables ou curables

. Maintenant : de 30 à 50 sortes différentes
**difficilement identifiables et traitables
pratiquement incurables**

. **Cause d'infertilité**

- Les effets secondaires des anovulants. Plusieurs femmes prennent la pilule depuis leurs premières règles (14 ans). Elles se leurrent de penser que toutes ces années n'ont pas eu d'impact sur leur santé et leur fertilité. Au moment où elles arrêteront à 30 ans pour concevoir, elles risquent d'avoir à attendre une grossesse ou de ne pas être fertiles.

- Les effets secondaires des stérilets et autres contraceptifs.

Pour l'homme aussi, plusieurs de ces causes sont néfastes à sa fertilité.

Un conseil : faire de l'exercice pour être en forme et en meilleure santé. De toute façon, une fois devenus parents, les enfants nous tiennent en forme.



5 - Seréna peut aider

Nous aidons les couples et les personnes à mieux connaître leur fertilité pour leur permettre une plus grande autonomie, de la puberté à la ménopause.

Pendant un enseignement, il arrive souvent qu'il faille rectifier certaines croyances que les gens ont.

Voici un exemple qui vous aidera à démystifier quelques secrets du cycle féminin....

Plusieurs personnes ont tendance à croire que nous devrions toutes avoir des cycles de 28 jours et que nous ovulons toutes le 14^{ème} jour. Dans les faits, il est bien rare de voir une femme qui n'a seulement que des cycles de 28 jours et c'est même normal d'avoir des cycles qui varient. L'ovulation ne se fait pas toujours le 14^{ème} jour et c'est là l'erreur de certaines personnes qui se croient infertiles.

Fertilité au cours du cycle

Cycle court



Cycle long



 Règles

 Ovulation

 Période de fertilité maximale

 Ovulation présumée

Sur cet acétate, nous voyons deux exemples de cycles, un très long et un très court. Dans les 2 cas, la croyance de penser que l'ovulation a lieu le jour 14 est erronée si l'on désire concevoir. Si le cycle est court, l'ovulation sera déjà passée et l'ovule mort puisqu'il ne survit que de 12 à 24 heures. Si le cycle est long, il est beaucoup trop tôt pour que les spermatozoïdes puissent survivre dans la glaire cervicale. Quand les conjoints sont jeunes et en santé et très fertiles, les spermatozoïdes peuvent survivre de 2 à 6 jours dans le corps de la femme. Ici, il faudrait qu'ils soient capables de faire l'exploit de survivre 10 jours.

Dans les meilleures conditions, la femme n'est fertile que quelques jours par cycle, soit de 2 à 6 jours, au moment où la glaire produite au col de son utérus peut nourrir les spermatozoïdes qui s'y présenteraient.

La capacité de refuser sa fertilité a bien souvent fait retarder la décision d'avoir des enfants. Mais les femmes n'ont pas appris à se connaître. Une anecdote à ce sujet est le cas d'une femme qui venait nous voir à Seréna pour une recherche de grossesse. Elle n'avait pas eu d'ovulation pendant de longues années puisqu'elle avait pris la pilule. Elle n'avait pas appris non plus à reconnaître ses signes corporels qui annoncent l'ovulation. Elle n'osait pas avoir de relation pendant les épisodes où elle avait de la glaire cervicale. Elle croyait à tort qu'elle avait une infection (Certains médecins traitent cette fausse pseudo-infection). La glaire est une sécrétion du col utérin qui facilite le passage des spermatozoïdes dans leur périple vers l'ovule. C'est un indice de fertilité. Elle ressemble à du blanc d'oeuf et évolue en texture et en sensation au cours du cycle. Elle peut avoir plusieurs aspects : filante, humide, liquide, blanche, transparente ou liquide. À Seréna, nos moniteurs sont qualifiés pour aider les femmes à bien reconnaître l'évolution leur propre patron de glaire au cours du cycle.

Une autre anecdote concernant la glaire; une femme croyait que les pertes blanches (la glaire) c'était un signe de

faiblesse. Quand elle a découvert que c'était un signe de fertilité, elle est devenue enceinte sans problème.

Les couples-moniteurs de Seréna sont certifiés et peuvent vous en apprendre plus que moi en ces quelques minutes. La méthode sympto-thermique permet de confirmer qu'il y a bien eu une ovulation, informer sur les jours très fertiles, peu fertiles ou infertiles. Elle permet aussi de vérifier et confirmer s'il existe une anomalie.

Il est toujours préférable de suivre un enseignement avant de se lancer dans l'interprétation de sa courbe thermique, surtout si on l'utilise comme alternative à la contraception. L'efficacité de la méthode sympto-thermique lorsque bien comprise et bien suivie est plus efficace que le stérilet et comparable à la pilule sans les effets secondaires.

Conclusion et solutions

Plusieurs actions sont possibles et plusieurs idées sont à explorer :

- Réajuster le tir des féministes.
- Donner un salaire avec les bénéfices sociaux (assurance emploi et régime des rentes) au parent (père ou mère) qui reste à la maison quand les enfants ont moins de 5 ans, l'équivalent de la technicienne en garderie.
- Donner une allocation pour les enfants, comme avant, peu importe les revenus des parents.
- Recommencer le programme d'allocation au 3^{ème} enfant et suivants.
- Développer et encourager des programmes de soutien aux rôles de parents.
- Valoriser plus intensivement le rôle des mères.
- Développer un programme d'encouragement à **devancer la naissance du premier enfant** comme celui d'un prêt ou d'une bourse pour combiner grossesse et études.
- Développer un programme de formation pour une meilleure connaissance de sa fertilité dès l'adolescence afin de permettre aux couples et aux femmes de prendre les meilleures décisions au moment choisi.
- Favoriser, dans le monde du travail, la mise au point de mesures facilitant la vie des parents.
- Encourager les recherches objectives pour approfondir nos connaissances scientifiques, environnementales, médicales, économiques et sociales sur la fertilité et la natalité, afin d'être en mesure de prendre les meilleures décisions individuelles et collectives.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/laflamme.html



Seréna Québec
6646, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2S 2R9

Vox : (1 - 514) 273-7531

Fax : (1 - 514) 273-7532

info@serena.ca

www.serena.ca

Les « nouvelles » techniques de reproduction

Madame Marie-Hélène Régnier [1]
 Agente de recherche
 Centre de recherche en droit public CRDP,
 Université de Montréal

Marie-Hélène Régnier est titulaire d'un baccalauréat en biologie ainsi que d'un D.E.S.S. en bioéthique. Elle a terminé sa maîtrise en droit des biotechnologies et occupe actuellement un poste d'agente de recherche en droit public de l'Université de Montréal dans le domaine de la biotechnologie, du droit et de l'éthique. Ses travaux portent principalement sur les enjeux éthiques et juridiques de la recherche sur les cellules souches, du clonage et de la procréation médicalement assistée.

La première naissance issue de la fécondation in vitro a maintenant 25 ans. Peut-on encore parler de nouvelles technologies de reproduction? L'assistance médicale à la procréation (AMP) est bien ancrée dans notre société. Cette pratique comporte à la fois des avantages et des inconvénients tant au niveau individuel qu'au niveau de l'ensemble de la société québécoise. Alors, où en est-on au Québec et dans le reste du monde?

Les « nouvelles » techniques de reproduction

Qu'elle soit causée par des facteurs environnementaux (ex. : la pollution) ou sociaux (ex. : le stress), l'infertilité frappe des millions de personnes chaque année. Afin de pallier cette condition, les couples ont recours aux techniques de procréation médicalement assistée (PMA). Pour ce qui est de l'encadrement de ces pratiques, c'est au chapitre de la filiation que le législateur québécois est intervenu afin d'assurer la protection des enfants nés d'une telle intervention.

Dans le cadre de ce texte, ayant pour but de mieux comprendre ce que sont les PMA, un bref historique sera brossé, pour ensuite aborder les différentes techniques, leurs avantages et leurs inconvénients. La situation au Québec sera par la suite examinée. Sous cette rubrique, la question des dons de sperme, d'ovules et d'embryons sera approfondie ainsi que celle de la maternité de substitution seront approfondies. Un survol du projet de loi fédéral sur la procréation assistée sera fait pour ensuite conclure avec les impacts sociaux des PMA.

1- Bref historique

La première naissance issue d'une fécondation in vitro a maintenant 25 ans ; au mois de juillet 1978 naissait Louise Brown. Dans les années 1970, la technique élaborée par Bob Edwards et Patrick Steptoe consistait à prélever un ovule chez la femme pour le féconder ensuite dans une éprouvette (d'où le terme bébé-éprouvette). À l'époque, cette technique apparaissait comme radicale. Pour leurs travaux, les deux scientifiques ont reçu de vives critiques, certains les accusant de se prendre pour Dieu.

Les temps ont bien changé. Maintenant, la fécondation in vitro et d'autres techniques (Ex : injection intra-cytoplasmique de sperme (ICSI), insémination artificielle) permettent à environ 75% des couples ayant un problème de fertilité, d'avoir des enfants.

2- La situation au Québec

Actuellement, les pratiques liées à l'assistance médicale à la procréation ne sont pas encadrées de façon spécifique. Lorsque ces dernières ont lieu dans un hôpital, les pratiques doivent rencontrer les normes établies pour les pratiques en milieu hospitalier. Lorsqu'elles ont lieu en clinique privée, les techniques de procréation assistée ne sont pas réglementées, mais certaines

activités telles les analyses faites en laboratoire doivent répondre aux normes s'appliquant aux laboratoires.

Le Code civil du Québec (C.c.Q.) encadre la PMA au niveau de la filiation des enfants nés de telles techniques. L'assistance à la procréation est définie comme suit dans le C.c.Q.

art.538 Le projet parental avec assistance à la procréation existe dès lors qu'une personne seule ou des conjoints ont décidé, afin d'avoir un enfant, de recourir aux forces génétiques d'une personne qui n'est pas partie au projet parental.

De cet article, on comprend deux choses : premièrement, que la procréation assistée visée par le C.c.Q. est celle nécessitant un don de gamètes et, deuxièmement, que l'accès aux techniques de procréation médicalement assistée n'est pas limité aux couples mariés. En effet, par « personnes seules », le législateur entend, une femme célibataire désirant un enfant et par « conjoints » les conjoints de fait, les conjoints mariés et les conjoints unis civilement [2].

Pour ce qui est des couples homosexuels, les couples d'hommes, à l'inverse des couples de femmes, ne peuvent avoir accès à la PMA, car ils devraient recourir à une mère porteuse, pratique qui est interdite au Québec. En effet, l'art. 541 C.c.Q. stipule

art.541 Toute convention par laquelle une femme s'engage à procréer ou porter un enfant pour le compte d'autrui est nulle de nullité absolue.

Le législateur ne reconnaît donc pas les contrats de mères porteuses. Cette interdiction sous-tend le danger de commercialisation du corps humain et plus particulièrement des fonctions reproductrices de la femme. Ceci ne signifie cependant pas pour autant que la pratique n'existe pas. Si tout se déroule bien et que la mère porteuse donne au couple l'enfant à la naissance, ou respecte les engagements envers le couple pour lequel elle a porté l'enfant, ils ne rencontreront pas de problèmes. Par contre, s'il y a un problème et que l'accord qu'avaient le couple et la mère porteuse n'est pas respecté, ils ne pourront en aucun cas le faire valoir devant les tribunaux. Ce type de contrat est nul.

Pour ce qui est des couples formés de deux femmes, ils devront avoir recours à un donneur de sperme. Le don de sperme peut aussi être utilisé par les femmes seules et les couples hétérosexuels confrontés à l'infertilité masculine. Le sperme a l'avantage d'être facilement congelable et peut donc être conservé sur une longue période.

Le don de sperme dans les cliniques de fertilité est anonyme, c'est-à-dire que la personne qui reçoit l'échantillon de sperme n'en connaît pas l'origine. Le don doit être gratuit [3]. Cette affirmation sous-tend le principe selon lequel le corps humain est hors commerce et qu'on ne peut rémunérer quelqu'un pour le don d'une partie de son corps ou un produit de celui, comme le sperme. Cependant, une compensation financière peut être versée au donneur pour le dédommager, mais ce paiement ne doit en aucun cas être perçu comme une rémunération.

Les échantillons de sperme doivent être testés afin de déceler la présence de certaines maladies qui pourraient être transmises soit à l'enfant soit à la mère. Les agents infectieux recherchés sont le virus du sida, de l'hépatite B et de l'hépatite C. Il est bon de souligner que tout ce qui a trait à l'étiquetage des échantillons de spermes, à leur conservation, leur retraçage et la tenue des dossiers des donneurs sont régis par un règlement fédéral [4].



Les dons de sperme pour une personne en particulier n'étant pas permis, l'échantillon sera choisi dans la banque de sperme en faisant cependant bien attention à la race, au groupe sanguin et aux caractéristiques physiques. Certaines histoires liées à des mélanges au niveau de la race ont déjà défrayé la manchette à l'étranger. Si une personne désire recevoir le sperme d'une personne en particulier, on parlera dès lors procréation amicalement assistée!

Les données médicales recueillies au sujet du donneur doivent être conservées afin de pouvoir retracer ce dernier en cas de besoin. Il est possible qu'un enfant naisse avec une maladie génétique qui relèverait du matériel génétique du donneur de sperme. Il faut alors être en mesure de retracer l'échantillon afin que l'enfant atteint, par le biais de son médecin traitant, bénéficie des renseignements médicaux relatifs au donneur. À cet effet, l'article 542 C.c.Q. stipule :

art.542 Les renseignements nominatifs relatifs à la procréation médicalement assistée d'un enfant sont confidentiels.

Toutefois, lorsqu'un préjudice grave risque d'être causé à la santé d'une personne ainsi procréée ou de ses descendants si cette personne est privée des renseignements qu'elle requiert, le tribunal peut permettre leur transmission, confidentiellement, aux autorités médicales concernées. (...)

Le don d'ovule, quant à lui, est techniquement plus compliqué que le don de sperme. Étant donné que la production d'ovules est d'environ 1 par mois, la femme doit prendre des hormones afin de stimuler ses ovaires à produire plusieurs ovules. Ce procédé est communément appelé hyperstimulation ovarienne. Une fois les ovules produits, ils sont récupérés. Cependant, et contrairement au don de sperme, les ovules ne peuvent pas être congelés. Les études portant sur la congélation des ovules démontrent que ces derniers sont endommagés lors de la congélation, ce qui les rend inutilisables. Pour le don d'ovules, il faut donc synchroniser la donneuse et la receveuse afin de compléter le processus de procréation. Cette façon de procéder permet de s'interroger sur la possibilité de tester adéquatement les ovules pour la présence de certaines maladies.

Une autre source de don est présentement en émergence : le don d'embryon. Lorsqu'un couple abandonne son projet parental, soit parce qu'il renonce à la poursuite du traitement, soit parce qu'un enfant est né, il est possible qu'un certain nombre d'embryons congelés n'ait pas été utilisé lors de la PMA. Ces embryons pourront, selon l'option choisie par le couple, être détruits, cédés à la recherche ou donnés à un couple tiers infertile. Depuis le développement de la congélation des embryons, cette technique a augmenté en faisabilité. Auparavant, il fallait synchroniser donneur et receveur afin de pouvoir réaliser ce type de manœuvre.

Il existe donc plusieurs types de dons pour venir à la rescousse des couples infertiles ou homosexuels féminins. Pour ce qui est des couples d'hommes, le recours aux PMA ne constitue pas une option étant donné qu'ils doivent avoir recours à une mère porteuse. Il faut cependant garder à l'esprit que cette pratique existe bel et bien, même si elle n'est pas légale. De plus, pour les couples d'hommes, ainsi que pour tous les autres couples et les femmes seules, l'adoption internationale ou locale est une option. Quoique le législateur québécois permette aux couples de même sexe d'adopter, le pays d'origine de l'adopté peut cependant poser certaines conditions qui doivent être respectées par les adoptants.

Tel que mentionné en introduction, le législateur québécois est intervenu dans les PMA non pas au niveau de la pratique en tant que telle, mais au niveau de la filiation. C'est en effet sous le titre de la filiation du Code civil qu'apparaissent les dispositions

relatives aux PMA. Une intervention à ce niveau permet de protéger les enfants issus d'un tel procédé. On lit, entre autres

art.538.1 La filiation de l'enfant né d'une procréation assistée s'établit, comme une filiation par le sang, par l'acte de naissance...

Cette filiation fait naître les mêmes droits et obligations que la filiation par le sang.

Au sujet du don (sperme, ovules, embryons), le législateur spécifie

art.538.2 al.1 L'apport des forces génétiques au projet parental d'autrui ne peut fonder aucun lien de filiation entre l'auteur de l'apport et l'enfant qui en est issu.

Afin d'assurer une protection maximale à l'égard de l'enfant né de la PMA

art.539 Nul ne peut contester la filiation d'un enfant pour la seule raison qu'il est issu d'un projet parental avec assistance à la procréation. Toutefois, la personne mariée ou unie civilement à la femme qui a donné naissance à l'enfant peut, s'il n'y a pas eu de formation d'un projet parental commun ou sur preuve que l'enfant n'est pas issu de la procréation assistée, contester la filiation et désavouer l'enfant.

C'est donc dire qu'un donneur n'aura aucune obligation envers l'enfant né à l'aide de sa contribution, mais que les parents de cet enfant ont les mêmes devoirs et obligations que si l'enfant était né sans apport extérieur. Et ces mêmes parents ne peuvent contester la filiation de l'enfant, à moins que le conjoint prouve qu'il n'y avait pas de projet parental ou que l'enfant est le fruit d'un adultère.

Voici comment est intervenu le législateur québécois dans la sphère des PMA. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il tente, depuis plusieurs années, d'intervenir dans ce secteur.

3- La situation au Canada

Il y a en effet plusieurs années que le gouvernement fédéral tente d'intervenir dans le secteur de l'assistance à la procréation. Un projet de loi est présentement à l'étude, mais ce projet de loi n'est pas le premier essai du fédéral. Voici un bref historique des tentatives du gouvernement fédéral en matière de PMA :

Depuis 1989, année où le gouvernement fédéral a créé la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, le Canada tente de définir les contrôles législatifs et réglementaires à mettre en place pour régir la procréation assistée. En 1993, la Commission royale a présenté son rapport final, *Un virage à prendre en douceur*, qui recommandait de procéder immédiatement à la réglementation des activités visées pour protéger les intérêts de tous les Canadiens. En 1995, le ministre de la Santé a annoncé un moratoire volontaire provisoire visant plusieurs activités préoccupantes, notamment le clonage humain et la rémunération des mères porteuses. Le projet de loi C-47 : Loi concernant les techniques de reproduction humaine et les opérations commerciales liées à la reproduction humaine, présenté au Parlement en 1996, aurait interdit certaines activités, mais n'aurait pas établi de mécanisme clair de réglementation d'autres activités pouvant être réalisées dans certaines conditions prescrites. Ce projet de loi est mort au Feuilleton lorsque des élections générales ont été déclenchées en 1997.

Le 3 mai 2001, le ministre de la Santé a invité le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes à procéder à un examen exhaustif des Propositions relatives au projet de loi régissant l'assistance à la procréation. En décembre 2001, le Comité de la santé a déposé son rapport; parmi les nombreuses mesures recommandées, il était proposé de présenter un projet de loi en priorité.



Le projet de loi C-13 : Loi sur la procréation assistée (titre abrégé), comprend un bon nombre, mais non la totalité des recommandations du Comité. Une mesure importante recommandée par le Comité et reprise dans le projet de loi est la création d'un organisme réglementaire chargé de donner les autorisations, d'assurer une surveillance et d'appliquer la Loi. Cette loi interdira une série d'activités que beaucoup de Canadiens considèrent contraires à la dignité humaine ou aux valeurs sociétales et en permettrait d'autres, sous réserve de la supervision et de la réglementation du gouvernement. [5]

Le Parlement reprendra ses activités sous peu. Le projet de loi C-13 sera-t-il dans les priorités du gouvernement à la rentrée parlementaire d'automne? Il faut aussi garder à l'esprit les élections prévues en 2004. Le projet de loi peut aussi bien être maintenu qu'abandonné, à moins qu'il n'ait déjà été adopté. C'est une histoire à suivre.

À ce jour, le projet de loi C-13 renferme, entre autres, une interdiction de rémunération des mères porteuses [6], une obligation d'accréditation des centres pratiquant l'assistance à la procréation [7] et la création d'un registre national contenant les renseignements médicaux des donneurs (sperme, ovules, embryons), des personnes ayant eu recours aux PMA et les enfants qui en sont issus [8].

Il y a sans contredit une volonté d'intervenir dans l'encadrement de l'assistance médicale à la procréation. Quoi qu'il en soit au niveau de la législation, il reste que ces pratiques ont un impact réel au niveau social.

4- Les impacts sociaux des PMA

Il est évident que l'apparition et le développement des techniques d'assistance médicale à la procréation ont eu des effets sur la société. L'impact majeur est une redéfinition de la notion de famille. Longtemps considérée comme l'exclusivité des couples hétérosexuels mariés, cette notion a lentement évolué pour englober les enfants nés hors mariage, de parents en union libre. Mais ces dernières années ont été riches pour l'évolution de la notion de famille. La possibilité pour la femme seule d'avoir et d'élever ouvertement des enfants sans père (généiteur connu ou inconnu) et l'affirmation par les couples homosexuels de leur désir d'avoir des enfants et de former une famille constituent des exemples. Les PMA mettent au défi la notion de famille et la font évoluer continuellement.

L'aspect évolution se retrouve aussi dans la manière de procréer. Autrefois, la procréation se déroulait exclusivement dans l'intimité et de façon naturelle, aujourd'hui il n'y a pas manière plus impersonnelle de procréer. L'intervention d'une équipe médicale pousse à son maximum la médicalisation de l'acte de procréation. À cet aspect de la médicalisation de la reproduction, il faut ajouter la capacité de la médecine à repousser les frontières de la biologie. En effet, grâce aux méthodes actuelles de conception, tels la fécondation in vitro et le don d'ovules, des femmes ménopausées, âgées de 50 à 60 ans, peuvent encore avoir des enfants. [9] Toutes ces possibilités sont nouvelles et viennent alimenter l'évolution de la notion de famille.

En conclusion, le développement des PMA a permis d'aider les couples infertiles, les femmes seules et les couples homosexuels à avoir des enfants. N'étant pas sans risques pour la femme qui se soumet ou processus, elles ne semblent pas non plus sans risques pour les enfants qui en sont nés. Certains commencent à s'inquiéter de la santé physique des enfants issus de la procréation assistée. [10] Par ces techniques, et plus particulièrement la congélation, certains dommages peuvent être causés et affecter le développement normal de l'embryon. Il n'est certes pas dans la nature des choses qu'un embryon soit congelé avant d'être implanté dans l'utérus maternel. L'assistance médicale à la procréation fait partie maintenant de notre réalité en tant que société. Il est évident que ces techniques font aussi évoluer la perception de l'acte de procréation et demandent une redéfinition de la notion de famille. Il faut donc se demander ce que nous voulons en tant que société et nous demander si le désir d'enfant donne le droit à l'enfant.

Notes

[1] Pour toute correspondance : marie-helene.regnier@umontreal.ca ; l'auteur tient à remercier Annabelle Pratte (Agente de recherche, CRDP, Université de Montréal) pour son aide précieuse.

[2] Depuis juin 2002, le gouvernement a institué l'union civile (Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation) qui permet aux couples de même sexe et aux couples hétérosexuels de s'unir civilement.

[3] art.25 al.1 C.c.Q. L'aliénation que fait une personne d'une partie ou des produits de son corps doit être gratuite; elle ne peut être répétée si elle présente une risque pour la santé.

[4] Règlement sur le traitement et la distribution du sperme destiné à la reproduction assistée, (1996) 130 Gaz. Can II, 1712 (tel que modifié par Règlement modifiant le Règlement sur le traitement et la distribution du sperme destiné à la reproduction assistée, (2000) 134 Gaz. Can. II, 2496).

[5] Gouvernement du Canada, Résumé législatif - Projet de loi C-13 : Loi sur la procréation assistée, (document consulté le: 26 septembre 2003).

[6] Loi concernant les techniques de procréation assistée et la recherche connexe, Projet de loi C-13 (2e lecture), 2e session, 37e législature (Can.), art.6.

[7] Id., art.10.

[8] Id., art.17.

[9] Deléglise, Aurélie, « Avoir un enfant...après la ménopause », (2002) Québec Sciences, www.cybersciences.com/Cyber/3.0/N3016.asp (document consulté le: 26 septembre 2003).

[10] Comité Consultatif National d'Éthique, « Questions éthiques soulevées par le développement de l'ICSI », 12 décembre 2002, www.ccne-ethique.fr/francais/pdf/avis075.pdf (document consulté le: 26 septembre 2003).

www.familis.org/rioptq/publication/pensons75/regnier.html



Centre de recherche en droit public
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Centre de recherche en droit public
Pavillon Maximilien-Caron
Université de Montréal
3101, chemin de la Tour
Angle Queen Mary et Decelles
Montréal (Québec) H3T 1J7

Vox : (1-514) 343-7210

Fax: (1-514) 343-7508

crdp@umontreal.ca

www.crdp.umontreal.ca/fr/

marie-helene.regnier@umontreal.ca

La population : l'adoption

La rencontre du 15 octobre 2003

Le Québec éprouve un problème de population : vieillissement de la population, baisse de la natalité, adoption internationale, déficit migratoire. Le Regroupement aborde cette problématique, au cours de trois déjeuners croissants :

La population : la natalité - le mercredi 24 septembre 2003

La population : l'adoption - le mercredi 15 octobre 2003

La population : l'immigration - le mercredi 17 décembre 2003.



Les personnes ressources

Madame Monique Marchand
Intervenante sociale
Centre jeunesse de Montréal
Service d'adoption

Madame Isabelle Juneau
Mère adoptive
Anciennement
de Société Formons Une Famille

Madame Luce de Bellefeuille
Secrétaire à l'Adoption internationale
et directrice générale

Adopter des enfants au Québec

Monique Marchand
Intervenante sociale
Centre jeunesse de Montréal - Service d'adoption

Adopter des enfants au Québec

Quel est le mandat du Service Adoption?

Est-il encore possible d'adopter au Québec?

Quels types d'adoption existent-ils au Québec?

Qu'est-ce que le programme Banque mixte?

Combien d'enfants sont placés dans un projet d'adoption et qui sont-ils?

S'adressant aux familles, aux partenaires du réseau hospitaliers, C.L.S.C. et autres organismes, voilà quelques questions auxquelles nous tenterons de répondre lors de cette prochaine conférence.

Ils sont souvent issus de familles qui ne peuvent apporter tout ce dont un enfant a besoin pour se développer harmonieusement. Les parents biologiques n'ont pu rétablir la situation qui a conduit à la décision de sortir l'enfant du milieu. La majorité de ces enfants sont orientés vers l'adoption dans le cadre du programme Banque-mixte.

Le service d'adoption traite également les dossiers liés à la recherche d'antécédents et retrouvailles.



Martin

Martin est un jeune garçon de 10 ans qui a connu dès sa naissance de grandes difficultés. Sa mère souffrait de dépression grave et dès l'âge 3 ans, les parents qui ne surmontaient pas la situation, l'ont confié à l'adoption.

Martin ne joua pas de chance. La première famille à laquelle il fut confié, décida de ne plus s'occuper de lui car les parents adoptifs ne supportaient pas la jalousie de leur fils naturel envers lui. La mère de sa deuxième famille d'adoption tomba gravement malade et dû demander le déplacement de Martin vers une autre ressource. Ce dernier fut alors confié à une famille qui le connaissait bien et qui s'était attachée à lui. Pour des raisons personnelles, cette famille n'a pu l'adopter. Ainsi, pendant plus de sept ans, Martin a été accueilli par trois familles qui n'ont pu concrétiser son rêve d'être adopté.

Aujourd'hui, Martin réside dans une ressource professionnelle car il doit être « soigné du désespoir » de toutes ces séparations. Malgré ses difficultés d'ordre affectif, Martin est un beau garçon, attachant, reconnaissant, qui écoute bien et tient compte de l'avis des adultes. Il sait séduire toutes les personnes de son entourage et cherche avidement à être en relation.



Depuis plusieurs années, la réalité de l'adoption au Québec a changé. Le nombre d'adoptions augmente et les enfants placés dans le but d'avoir une famille permanente sont de plus en plus nombreux. Ces enfants, garçons et filles, ont entre 0 et 3 ans en majorité, peuvent être plus âgés et sont parfois frères et soeurs.

Majoritairement québécois de souche, ils peuvent aussi provenir d'origines ethniques différentes. Certains d'entre eux sont confiés par leurs parents qui consentent à l'adoption, mais le plus souvent, ils sont sous la protection du Directeur de la protection de la jeunesse qui devra s'adresser à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse pour obtenir un jugement en admissibilité à l'adoption.

Nous cherchons pour lui un couple solide et mature, capable de s'impliquer de façon permanente et de l'aimer. Comme Martin aura besoin de toute l'attention, ce couple devra être sans enfant ou avoir des enfants adultes. Les futurs parents devront être résidents de la vaste région métropolitaine car ils auront, dans la première année, à apprivoiser graduellement l'enfant. Une équipe d'intervenants fournira à la famille tout le support nécessaire.

Est-ce que le destin pourrait faire un cadeau à Martin et mettre sur sa route un couple prêt à l'adopter ? Pourquoi pas vous ?

Maxime

Maxime est un beau petit garçon en santé qui aura bientôt 6 ans. Il a été confié à une famille d'accueil en très bas âge. Peu investi et stimulé par les adultes qui s'en occupaient, il a dû être placé dans une ressource spécialisée pour des enfants présentant des troubles de l'attachement et des retards de développement. Il va beaucoup mieux maintenant et serait prêt à s'investir avec des adultes motivés.

Maxime a besoin d'une famille qui va respecter son rythme. Un couple mature, capable, dans un premier temps, d'accepter une distance relationnelle. Des gens également prêts à collaborer avec des intervenants spécialisés offrant par exemple des services d'orthophonie.

Cet enfant est doux, affectueux et effacé mais, "il n'est pas encore en vie".

Sa maman a toujours eu des problèmes d'organisation de vie et elle ne s'est pas attachée à son petit garçon. Maxime est en situation d'abandon depuis plus de quatre ans.

Étant donné les services dont Maxime a besoin, nous nous limitons aux familles de Montréal et régions limitrophes.

Vous sentez-vous capables d'accompagner et d'aider cet enfant à sortir de sa coquille et à s'allumer à la vie ?



Dans le cas de l'adoption internationale, règle générale, le rôle de la Direction de la protection de la jeunesse est de procéder à l'évaluation des postulants et au suivi (dès l'arrivée de l'enfant jusqu'au jugement en adoption).

Si vous désirez obtenir plus de renseignements concernant l'adoption internationale, visitez le site web du Secrétariat à l'adoption internationale.



Ce programme a été mis sur pied en 1988. Son objectif est de permettre à des enfants à haut risque d'abandon d'être placés le plus tôt possible dans une famille stable prête à les garder en famille d'accueil dans une perspective d'adoption. La stabilité ainsi générée favorise le développement de l'enfant tant au niveau de sa sécurité, sa confiance et de son estime de soi.

Les parents d'origine des enfants placés en Banque-mixte sont aux prises avec des difficultés personnelles qui les empêchent d'assumer le soin, l'entretien et l'éducation de leurs enfants.

Les postulants inscrits à la Banque-mixte ont le désir d'adopter l'enfant qu'on leur confie si cela devient possible, mais ils acceptent de l'accueillir d'abord comme famille d'accueil. Après l'évaluation, le délai d'attente pour recevoir un enfant âgé entre 0 et 2 ans, varie entre 3 et 24 mois. Les délais sont plus courts pour les parents en attente d'un enfant de 2 ans et plus ou présentant des particularités, par exemple, au niveau de son origine ethnique ou de sa condition de santé.

Au 31 mars 2000, 326 enfants ont été placés dans une famille de type Banque-mixte.

- 210 enfants sont devenus légalement adoptables. - 80 enfants ne sont pas encore admissibles à l'adoption, mais toujours placés en Banque-mixte.

- 17 enfants sont retournés dans leur milieu naturel.

- 16 enfants ont dû être orientés vers une autre ressource ou une autre région.

De 88 à 97, l'âge des enfants légalement adoptables était réparti de la façon suivante:

0-1 an:	53.8%
1-2 ans:	11.2%
2-4 ans:	18.2%
4-6 ans:	9.8%
6 et plus:	7%

Qualités parentales recherchées pour accueillir un enfant

* capacité d'aimer un enfant qui n'est pas de son sang, qui sera différent;

* capacité de mettre en veilleuse son désir d'adoption pour prioriser les besoins de l'enfant;

* maturité, stabilité, équilibre;

* vie de couple stable et harmonieuse; si c'est le cas, avoir fait le deuil de sa fertilité;

* capacité de faire face à l'imprévu, d'assumer des risques et de tolérer les délais;

Portraits d'enfants

Pour protéger la confidentialité, certaines situations sont fictives ou bien les noms ont été changés.

Mathieu

Mathieu est un petit garçon de 2 1/2 ans. Au départ, il a vécu une année avec ses parents naturels. Durant cette période, il a connu de la négligence au niveau de l'alimentation, de l'hygiène et des soins affectifs. Par la suite, il a été placé dans une famille d'accueil. Ses parents l'ont graduellement délaissé. Comme la famille d'accueil n'avait pas de projet à long terme pour lui, une orientation vers une Banque-mixte a été retenue.

Mathieu est un bel enfant qui va facilement à tout le monde. Il devient plus agité et excité lorsqu'une situation le perturbe. Son expression verbale manque de clarté. Il ne s'intéresse pas longtemps à la même activité, préfère les jeux d'action dans lesquels il peut courir, sauter, grimper, etc.

Mathieu n'a pas de problème de santé particulier. Il entre plus facilement en contact avec les hommes qu'avec les femmes. Il aime recevoir de l'affection, lorsque c'est lui qui décide du moment. A 18 mois, Mathieu a été confié à des parents de la Banque-mixte qui ont su l'accueillir et respecter son rythme d'apprivoisement. Des liens d'attachement se tissent depuis maintenant une année. Une démarche pour le rendre légalement adoptable est en cours actuellement.



Sébastien

Sébastien est un petit garçon pour lequel un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse a été retenu dès sa naissance. Les parents naturels sont au prise avec un problème de toxicomanie et d'alcoolisme. Pour la mère c'est le troisième enfant. Elle n'a pas la garde des deux premiers. Après sa naissance, Sébastien a été pris en charge temporairement par une famille d'accueil et à 6 mois il a été confié à un couple de la Banque-mixte. Les parents naturels ont visité Sébastien cinq fois dans la famille d'accueil de transition et une fois dans la ressource Banque-mixte. Un an après son placement en Banque-mixte, Sébastien a été déclaré judiciairement adoptable. L'adoption se finalise actuellement. Sébastien évolue positivement.

FRATRIE - Maryse et Pierre-Luc

Maryse et Pierre-Luc, frère et soeur, sont âgés de 4 1/2 et 3 ans. Les deux enfants ont vécu environ un an avec leurs parents naturels. Ils ont connu des placements temporaires dans le milieu familial élargi et deux placements en urgence dans des familles d'accueil. Les parents présentent les difficultés suivantes: toxicomanie, instabilité, incapacité jusqu'à ce jour de se mobiliser pour profiter de l'aide offerte, grand désir de s'occuper de leurs enfants, mais incapacité à assumer cette responsabilité. C'est pourquoi un projet de vie à long terme est envisagé pour ces enfants. Ceux-ci ont de grands besoins d'attention. Ils sont marqués par l'instabilité qu'ils ont connue. Une rivalité assez forte est observée entre les enfants pour obtenir l'affection exclusive des adultes. Si nous ne trouvons pas de milieu familial possédant les capacités nécessaires pour composer avec les besoins de ces deux enfants, nous les placerons dans deux familles différentes qui accepteront de favoriser et de poursuivre le maintien des contacts entre eux.

Modalités d'inscription

Les Centres jeunesse de Montréal accueillent et traitent les demandes des postulants qui habitent l'Île de Montréal.

Si vous n'habitez pas ce territoire, veuillez vous adresser au Centre jeunesse de votre région.

Pour nous faire connaître votre intérêt au programme Banque-mixte, vous devez contacter:

L'ACCUEIL ADOPTION

Centres jeunesse de Montréal
1001, boul. De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4R5

Vox : (1-514) 896-3150
adoption@mtl.centresjeunesse.qc.ca
www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/services/adoption/default.htm

Vous serez par la suite invités à une soirée d'information qui vous permettra d'alimenter votre réflexion et d'obtenir des réponses à vos questions.

Au cours de cette soirée, les modalités d'inscription vous seront communiquées.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/marchand.html



Bienvenue au site des Centres jeunesse de Montréal

Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/cjm.htm
courrier@mtl.centresjeunesse.qc.ca

Centre jeunesse de Montréal

Institut universitaire

4675, rue Bélanger

Montréal (Québec) H1T 1C2

Vox : (1-514) 593-3979

Fax : (1-514) 593-3982

Adopter des enfant d'ailleurs

Madame Isabelle Juneau

Mère adoptive

Anciennement de Société Formons Une Famille

Salutations

Ça me fait plaisir d'être ici ce matin, je remplace quelqu'un à pied levé, alors vous pourrez me poser des questions à la fin si je n'ai pas tout couvert.

La Société Formons Une Famille

J'étais effectivement au conseil d'administration de l'organisme Formons Une Famille pendant plusieurs années. J'ai quitté en juin 2000 ce qui fait que mes informations ne sont pas le plus à jour. Cet organisme est agréé par le Secrétariat à l'adoption internationale depuis 1991 pour être intermédiaire pour les adoptions internationales surtout en Chine, au Cambodge, aux Philippines, au Vietnam et à l'Île Dominique.

C'est un organisme qui est très actif, qui a aidé des parents à réaliser un grand nombre d'adoptions. Pour les gens qui ne connaissent pas le fonctionnement de l'adoption internationale, on doit, en général, passer par un organisme agréé par le Secrétariat à l'adoption internationale pour pouvoir adopter à l'étranger.

L'évaluation psychosociale

On s'inscrit également au Centre jeunesse de sa région pour

passer une évaluation psychosociale qui vous évalue et détermine si vous êtes apte à adopter à l'international. Tout comme un parent qui adopte au Québec, il faut passer par cette évaluation. Je me trompe peut-être mais je pense que l'évaluation psychosociale lorsqu'on adopte à l'étranger est peut-être plus simple, peut-être pas.

Pour moi, l'évaluation psychosociale qu'on doit faire pour adopter à l'étranger est extrêmement importante. Lorsque j'ai commencé dans ce domaine-là, quand je me suis intéressée à l'adoption internationale, quand je me suis impliquée dans Formons Une Famille, il y avait plusieurs parents adoptants qui rouspétaient un peu contre ce processus d'évaluation psychosociale et qui disaient, quand on a un enfant biologique, on n'est pas évalué avant.

Je pense que c'est peu de gens maintenant qui pensent comme ça. Je l'espère en tout cas, parce que ce n'est pas la même chose adopter un enfant. On adopte une personne qui a déjà vécu un abandon. Il faut être très conscient de ça. C'est ce à quoi l'évaluation psychosociale, qui dans mon cas a été extrêmement bien faite, permet de réfléchir. Ça permet d'être certain que c'est bien un projet qu'on veut faire, parce que, évidemment, ce n'est pas un projet qui dure un an ou deux mais toute une vie. Ça rompt totalement le lien de filiation original lorsqu'on adopte. L'enfant devient le nôtre pour toujours. La qualité de l'intervention du travailleur social ou du psychologue qui nous rencontre avant l'adoption est très importante.

Les ateliers de formation

Les organismes ont fait beaucoup de chemin par rapport à cette évaluation. J'ai quitté Formons une Famille en 2000 parce que j'avais quatre enfants assez jeunes et ça faisait plusieurs années que je m'impliquais. J'avais besoin de plus de temps. Lorsque j'ai quitté donc, j'étais très contente qu'un petit changement se soit produit, les gens étaient plus conscients des difficultés que pouvaient vivre les enfants qui étaient adoptés. On avait commencé à Formons Une Famille à offrir des ateliers de post adoption et c'est essentiel. Je pense qu'on devrait avoir des ateliers de pré-adoption. Une travailleuse sociale qui était membre de notre organisme, qui était bénévole, qui s'appelle Johanne Lemieux, vous avez entendu parler d'elle, a démarré beaucoup d'ateliers post adoption, elle a fait de la formation auprès des CLSC pour aider les travailleuses sociales dans ces CLSC à faire des rencontres avec des parents qui avaient adopté. À Montréal, ça se passe particulièrement au CLSC Saint-Louis-du-Parc et à un autre également dans l'ouest de l'île, Lac St-Louis. Les parents que je connais qui ont participé à ces ateliers ont été très satisfaits.

Des projets de recherche

J'étais très contente tantôt lorsque les gens se sont présentés, ici, ce matin, de voir qu'il y avait un projet de recherche qui se faisait sur l'adoption internationale. Lorsque j'ai adopté pour la première fois en 1991, j'en avais parlé à une psychologue que je connais bien à l'Université de Montréal qui avait fait des tentatives pour partir un projet de recherche, puis elle n'avait pas réussi à trouver les fonds. Je suis contente que finalement il se passe des choses dans ce domaine parce qu'il y a une clientèle très importante. Il y a un grand nombre d'enfants adoptés à l'international. Quand les organismes agréés ont commencé autour de 1990, il y eut une énorme augmentation des adoptions internationales. Maintenant, on parle de plusieurs centaines par année.

Un nombre croissant d'adoptions à l'international

Lorsque ma fille est entrée à l'école, elle est née à 1991, elles étaient deux dans une école de près de 300 personnes. Maintenant, dans le cas de ma plus jeune qui a six ans et qui a aussi été adoptée, elle ne sont plus deux, mais 25 dans l'école. C'est vraiment très, très, différent. C'est une réalité à côté de laquelle on ne peut plus passer, surtout à Montréal, évidemment.

Dans des petites villes dans la Beauce, n'importe où au Québec maintenant, ce n'est plus rare de voir des enfants qui viennent de l'étranger.

Une expérience très positive

Personnellement, mon expérience est très positive. Ça ne veut pas dire que je n'aurai pas de problèmes plus tard avec mes filles. J'ai un fils de 16 ans qui n'est pas adopté. J'ai une fille de 12 ans qui vient de Chine et une autre de 10 ans qui est biologique. J'ai une autre fille de 6 ans qui vient de Chine. Ma fille qui a 12 ans a été adoptée à quatre mois en 1991. C'était assez nouveau. Après cela il y a un boum incroyable. Ma fille de 6 ans a été adoptée à l'âge de 14 mois et on a vécu avec elle ce qu'on appelle les problèmes d'attachement, et j'ai été très contente de savoir ce que c'était.

Certains problèmes

Grâce à Johanne Lemieux, je savais ce qu'étaient les problèmes d'attachements, puis on a été capable d'y faire face.. C'était une enfant qui allait vers n'importe qui, tout le monde faisait l'affaire, particulièrement, les hommes. Elle allait dans les bras de tout le monde et ça a pris, je dirais pas loin d'un an, avant que son attachement devienne spécifique à ses parents. Je peux vous

dire, que quand on sait ce que c'est, c'est un plus, mais aussi un léger stress. On avait bien hâte que l'attachement devienne spécifique et que le charme cesse parce qu'elle était toujours dans le charme

Les gens trouvaient ça charmant, mais pas nous. Maintenant tout est rentré dans l'ordre. Mais ça a fait qu'après son arrivée, il n'était pas question que je retourne travailler. On a évité de l'envoyer à la garderie pendant un bout de temps pour que ça devienne vraiment une relation spécifique avec nous. Ça s'est replacé.

Maintenant la plus vieille a 12 ans, elle n'a pas vécu ça, mais d'autres choses. Elle avait beaucoup d'insécurité. Par ailleurs, les deux enfants n'ont aucun problème d'apprentissage, et ce n'est pas toujours le cas. J'en connais vraiment beaucoup qui ont des problèmes majeurs d'apprentissage, des retards, mais je ne peux pas vous brosser un portrait scientifique.

Je vous parle de mon expérience, ce n'est pas toujours parfait, c'est parfois ardu, c'est parfois difficile. Nous on considère qu'on est béni des dieux. On a quatre enfants en santé qui s'entendent très bien et qui vivent harmonieusement leurs différences.

Certains facteurs de risque

J'étais allée pour Formons une Famille il y a plusieurs années en Inde. On était agréé aussi pour ce pays, mais, finalement, on a arrêté, c'était trop difficile de travailler avec ce pays. Il y avait là un colloque international sur l'adoption. Il y avait un professeur qui venait de Hollande, et à son université, il y avait un centre sur l'adoption qui est très développé et ce professeur disait que parmi les facteurs de risque pour les enfants adoptés à l'international, il y avait le fait que les parents avaient un niveau d'instruction assez élevé qui faisait que ces gens avaient des attentes trop élevées pour les enfants, des gens plus âgés qui avaient leur premier enfant plus tard, ayant été en couple pendant longtemps sans enfants, et aussi le fait qu'il y a des enfants biologiques dans la famille.

Il y a d'autres facteurs de risque mais c'est celui-là qui m'avait frappé, ce qui est un peu notre cas, il faut être conscient de ça. Les attentes ne doivent pas être prises à la légère, C'est pour ça que la formation des parents est très importante.

Il y avait une vague dans les années 1990, c'était presque une mode d'adopter. Je ne dirais pas que les parents n'avaient pas de bonnes motivations. Mais ça se faisait un peu facilement, c'était trop facile d'adopter. C'est important que ça prenne un certain temps pour qu'on puisse être certain de ce qu'on veut faire et être conscient de ce qui peut arriver. On peut être confronté à des situations très difficiles, par exemple, un couple qui a un enfant qui éprouve de sérieuses difficultés d'apprentissage qui évolue dans une famille avec d'autres enfants qui fonctionnent extrêmement bien, c'est très difficile à vivre, c'est très souffrant pour des parents. De la même façon que c'est souffrant d'avoir des enfants qui ont des difficultés lorsqu'ils sont biologiques. Ce n'est pas différent, mais il y a une espèce de côté inconnu qui est un peu plus apeurant dans le cas d'un enfant qui vient d'ailleurs.

On ne sait pas ce que l'adolescence nous réserve, c'est toujours un petit peu ça la crainte. Jusqu'ici tout baigne mais toujours avec des questions qu'on peut se poser. Mais dans une famille comme la nôtre, on n'est pas toujours en train de parler d'adoption, en fait on en parle jamais. C'est tellement ancré dans notre vie, ce n'est pas un sujet de conversation, les enfants ne sont pas toujours en train de parler de ça. C'est certain, leur différence, je pense qu'entre eux les enfants ne la voient plus. À l'école, c'est pareil, ce n'est pas quelque chose qui est très

marqué. Cependant des parents à l'école où vont mes enfants ont senti le besoin de faire une soirée à l'école sur les problèmes à l'école des enfants adoptés. J'étais assez surprise qu'ils ressentent ce besoin-là mais je pense pour eux c'était important que les professeurs soient conscients de certaines difficultés que peuvent avoir des enfants adoptés. Une difficulté qu'ils peuvent avoir aussi c'est qu'on mette trop d'importance là dessus, parce qu'il y a toutes sortes d'autres problèmes que vivent les enfants qui sont pas reliés au fait qu'ils soient adoptés. Enfin, je pense que ça répondait à un besoin pour ces parents-là. Les CLSC donnent des ateliers dans ce sens-là et ils font du bon travail à ce sujet. C'est très important.

Comment ça se passe concrètement une adoption internationale? Quelles sont les étapes ?

Je veux vous parler plutôt de la deuxième adoption, parce que la première c'était de l'aventure. Ça s'est fait assez rapidement, il n'y avait rien d'organisé. On a pris le train de Beijing à la ville de notre fille pendant 24 heures. Il fallait qu'on se débrouille totalement par nous-même. Maintenant, c'est totalement différent, c'est hyper organisé de A à Z. Les gens qui veulent adopter en Chine magasinent les organismes. Ils appellent auprès des organismes, et s'ils ne connaissent personne, ils appellent le Secrétariat à l'adoption internationale pour savoir quel organisme s'occupe d'adoption, et à quel endroit. Ils prennent contact avec ces organismes, et participent à des sessions d'information pour voir s'ils sont à l'aise avec l'approche de l'organisme. S'ils le sont, ils signent un contrat avec l'organisme comme quoi ils vont adopter avec eux. Il y a certaines modalités, des frais d'inscription. Parallèlement à ça, ils passent une évaluation psychosociale, qu'ils doivent payer, auprès d'une travailleuse sociale ou d'un psychologue. Ils font ça parallèlement, ils montent leur dossier. Ça prend un certificat de naissance, un certificat de mariage. À peu près partout il faut être marié, dans plusieurs pays, les célibataires sont acceptés. Il y a certains pays qui ont des critères d'âge : il faut avoir au moins tel âge, pas plus de tel âge. Avec tous ces critères, on va à la Sûreté du Québec pour obtenir un certificat de bonne conduite comme quoi on n'a pas de dossier criminel. C'est beaucoup de papiers à remplir. Il faut aussi obtenir un visa pour se rendre dans certains pays.. Maintenant les organismes prennent en charge beaucoup de ces choses-là. C'est facile de remplir toute cette paperasse, ce n'est pas compliqué mais c'est très coûteux. Maintenant, je parle encore pour la Chine, quand on arrive là-bas, on est totalement pris en charge par un guide sur place qui parle français, qui vous amène à l'hôtel. L'hôtel est payé d'avance, il s'occupe du transport terrestre et par avion sur place en Chine. Il faut toujours aller à Beijing, parce qu'au retour, lorsqu'on a l'enfant qu'on va chercher dans sa ville, il faut repasser par Beijing pour avoir un visa de l'ambassade canadienne. Le guide s'occupe du transport par avion, d'obtenir le passeport chinois de l'enfant dans sa ville. Il nous ramène à Beijing où l'enfant doit passer un examen médical. Le médecin est approuvé par l'ambassade canadienne.

Si tout va bien on repart presque le lendemain de l'obtention du visa. L'enfant nous est confié très rapidement quand on arrive dans la ville de l'enfant. Lors de notre première expérience, l'enfant ne nous était pas confiée le premier jour. On pouvait rester dans l'orphelinat puis la prendre dans nos bras pendant une heure ou deux, tous les jours, et puis après cinq jours, on pouvait quitter avec l'enfant. Maintenant, c'est un peu plus brutal pour l'enfant parce qu'elle nous voit, elle nous est remise, les papiers sont signés, puis ça y est. Le choc est assez brutal surtout si l'enfant est plus âgé. Ça se fait tout d'un coup, on retourne avec l'enfant. Pour nous, à la deuxième adoption, on a vécu un stress parce que notre fille devrait avoir un visa de l'ambassade américaine, parce qu'au retour on faisait un transit par les États-Unis. Et même si on était deux heures à l'aéroport,

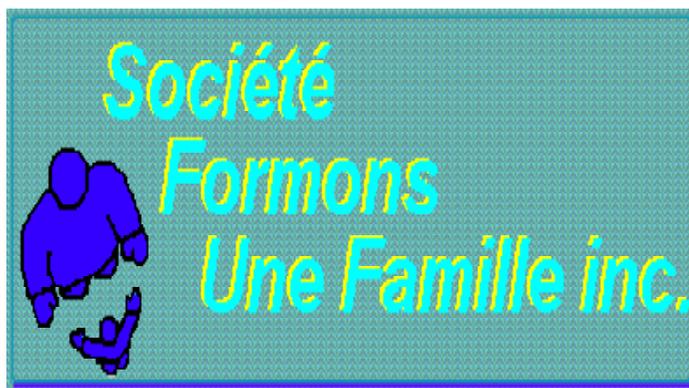
ça prenait un visa et on avait une journée pour l'avoir. On a beau dire que c'est possible, on n'y croyait pas. On l'a eu, mais il a fallu qu'on joue du coude à l'ambassade américaine où il y avait une foule incroyable dehors qui attendait l'ouverture. Puis évidemment, quand ils voient des occidentaux, ça va un peu plus vite, et ils nous ont pris en charge. On a eu notre visa pour elle et ça s'est bien passé. Mais les enfants de ce voyage-là avaient tous des problèmes de santé pas majeurs à ce moment-là, mais quand même. Ce qui fait que jusqu'au départ on ne savait pas si on pouvait partir. Certains des enfants faisaient de l'asthme avancé, des bronchiolites et puis le départ a failli être retardé pour certains. Finalement, ça s'est bien passé. Les problèmes de santé sont assez fréquents à différents degrés. Dans notre groupe, il y avait sept enfants : six de ses enfants avaient des bronchiolites qui se sont guéries assez bien. Il y en a pour qui c'est plus grave. Je connais des cas d'enfants porteurs d'hépatite B. Ça ne semblait pas être le cas, ça se manifeste après. Les problèmes de santé existent, il ne faut pas les minimiser, il n'y a aucune garantie là dessus. C'est quant même assez fréquent, sans être toujours dramatique, mais il y en a toujours.

Qui choisit les enfants là bas ?

Les enfants sont placés dans des orphelinats. Vous connaissez tous en Chine la politique « un enfant par famille » qui s'est adoucie depuis. Les enfants ne sont pas placés pour l'adoption, ils sont abandonnés et recueillis dans les orphelinats. C'est centralisé à Beijing qui fait les offres, les propositions d'adoption aux différents pays, aux organismes. On reçoit ici des propositions d'adoption, et les parents doivent répondre très rapidement s'ils acceptent ou non la proposition d'adoption. C'est comme ça que ça fonctionne. Dans d'autres pays, c'est différent, je vous parle de la Chine.

La première fois qu'on a adopté, comme c'était plus nouveau, il y avait un côté plus humain. On nous avait dit à l'orphelinat, ça nous avait fait bien rire, qu'ils avaient choisi les parents d'après les photos des parents, qu'ils avaient essayé de jumeler, évidemment les ressemblances sont assez éloignées. Ils apparentaient un peu les enfants avec les parents. C'est qu'ils nous ont dit la première fois. Maintenant, depuis plusieurs années en Chine, on ne peut pas aller dans les orphelinats. Alors, on n'a pas ce contact privilégié parce que la première fois c'était vraiment chaleureux notre contact avec ce qu'on appelle les nounous, ce qui nous permettait d'avoir des renseignements sur les enfants, ce qui était assez important. Des gens avec lesquels nous étions, s'étaient fait dire que leur petite suçait toujours un morceau de tissu. C'était vraiment très, très précieux pour eux de savoir ça. Ça sécurisait beaucoup l'enfant. Ils lui ont donné une petite débarbouillette, elle avait toujours ça pendant les quatre années suivantes. Alors que la deuxième fois, on avait très peu de renseignements, plus sur l'alimentation, mais très, très peu de renseignements. Quand on adopte un enfant de quatorze mois, c'est un peu difficile de ne pas savoir beaucoup. On arrache un enfant à un milieu tout d'un coup, du jour au lendemain, ce n'est plus les mêmes odeurs, ce n'est plus les mêmes sons, ce n'est plus la même langue. C'est assez brutal. S'il y avait quelque chose à améliorer, pour moi ça serait vraiment ça, que là-bas, mais c'est difficile, on ne peut pas dire à la Chine : faites ça autrement. C'est difficile d'intervenir. Puis il y a des progrès qui ont déjà été faits. Mais je pense que c'est un peu dommage, ce côté qui est tellement brutal. Des fois, les enfants sont placés, en Chine, dans des petites familles d'accueil. Là aussi le changement est assez brutal, quand ils ont eu une relation, un à un. Ils ont été abandonnés une première fois, ensuite une relation un à un, ensuite, ils sont envoyés à l'autre bout du monde ça fait beaucoup. Merci.





Société Formons Une Famille
2120 rue Sherbrooke Est, Suite 901
Montréal (Québec) H2K 1C3

Montréal
Vox : (1-514) 287-7290
Fax : (1-514) 287-9902

ffamille@videotron.ca
pages.infinet.net/sfuf/index.html

Québec
Vox : (1-418) 386-308
Fax : (1-418) 386-4255

La Société Formons Une Famille est un organisme sans but lucratif agréé par le Gouvernement du Québec pour réaliser des projets d'adoption internationale en République populaire de Chine, au Cambodge, au Viêt-nam, ou aux Philippines.

Le Secrétaire à l'adoption internationale (SAI) : 20 ans d'expertise

Madame Luce de Bellefeuille
Secrétaire à l'adoption internationale
Directrice générale

Introduction

C'est avec plaisir que je m'entretiens avec vous ce matin de l'adoption internationale, sujet qui me tiens à coeur.

Avant de commencer, je tiens à remercier le Regroupement pour cette invitation qui me permettra de vous expliquer ce qu'est le Secrétariat, ses fondements et son fonctionnement; j'espère qu'à la fin de mon exposé l'adoption internationale aura à vos yeux une autre dimension.

Madame Chevalier m'avait demandé d'aborder avec vous divers aspects de l'adoption internationale et du SAI en particulier.

Pour ce faire, j'ai pensé vous présenter un peu d'histoire (qui sommes-nous ?), les principes de l'adoption internationale (comment travaillons-nous ?), quelques statistiques (quels sont nos résultats ?), notre fonctionnement et enfin quelques mots sur le projet de loi 11.

Le SAI et son histoire : qui sommes-nous?

1. Historique de l'adoption internationale

L'adoption internationale est un phénomène répandu et qui se perpétue depuis des époques fort reculées (institution ancestrale/universelle). Les anthropologues ont découvert cette pratique chez les Inuits et les tribus kenyanes.

2. Définition de l'adoption

L'adoption se compose de liens de nature parentale entre personnes plus ou moins étrangères par le sang. Il y a deux sortes d'adoption soit l'adoption nationale (résidents d'un même pays) et l'adoption internationale (résidents de pays différents).

Au 20e siècle, à partir des années 1950, la pratique se développe. Durant la Seconde guerre mondiale, des milliers d'enfants allemands, italiens, grecs, japonais et chinois deviennent orphelins. De plus, plusieurs enfants naissent de façon illégitimes de soldats américains. Ils sont alors confiés à des Américains, mais aussi à des Canadiens, des Australiens et des Européens même. C'est une réponse humanitaire à la situation des enfants de la guerre.

Le processus s'accélère avec la guerre de Corée. Encore une fois, le phénomène se répète et des enfants de soldats américains sont rejetés, car ils sont considérés comme des enfants nés de liaisons avec "l'ennemi".

Le même phénomène apparaît après le conflit du Viêt Nam.

En même temps que cette dernière vague d'enfants à

adopter à l'international apparaissent les premières agences privées spécialisées en adoption internationale.

À la fin des années 1960, l'adoption, majoritairement européenne, devient un phénomène mondial avec l'apparition de l'idéologie de solidarité avec le Tiers-Monde. C'est la déculpabilisation du monde industriel et le développement alors dans un axenord-sud (pays pauvres vers les pays riches).

Au début des années 1990, avec l'ouverture des pays de l'Est et l'effondrement de l'URSS, l'axe est-ouest se développe.

3. Fondement du phénomène

Au milieu des années 1950, la communauté internationale s'interroge sur la question de l'adoption. En 1960, a lieu le Colloque sur l'adoption internationale en Suisse chapeauté par le Bureau européen des Nations Unies et qui permet de dresser les premiers principes régissant l'adoption internationale.

En 1971, la Conférence mondiale sur l'adoption et le placement de l'enfant se tient à Milan. Elle permet d'attirer l'attention sur la nécessité de réglementer (l'objectif de l'intérêt supérieur de l'enfant apparaît), car à la fin des années 1970, on voit apparaître le phénomène d'abus, d'exportation de masse d'enfants et de l'émergence d'agences et d'intermédiaires avec des pratiques douteuses pour satisfaire la demande des parents (pression du baby boom). L'adoption est devenue une pratique plus socialement acceptable.

En 1982, la communauté internationale franchit une étape importante en reconnaissant des standards de pratique en la matière. Les professionnels de divers pays endossent le "Brighton Guidelines for Inter-country Adoption" dont le SSI (Service social international de Genève) fait la promotion. Le tout se traduit par des textes des conventions internationales sur les droits de l'enfant de 1989 et la Convention de La Haye en 1993.

Au début du 21e siècle, divers facteurs expliquent l'engouement pour l'adoption internationale: les frontières géographiques sont abolies, il y a une pénurie d'enfants dans les pays riches (contraception, mesures sociales), l'ouverture sur l'étranger et les moyens de communication permettent la mondialisation des échanges.

4. Évolution de l'adoption internationale au Québec

Au début du siècle dernier au Québec, les institutions religieuses accueillaient les orphelins et les enfants abandonnés. Par contre, une faible proportion d'enfants étaient disponibles pour l'adoption. La majorité des enfants étaient "placés" par et dans les familles. Cette pratique n'avait aucun effet juridique et était favorisée par l'Église, qui la considérait comme un geste charitable.

En 1924, la première loi concernant l'adoption est passée, ce qui représente la première manifestation légale de l'adoption. Elle introduit le rôle de l'État dans les règles qui touchent les transferts d'enfants et dans les mesures d'assistance aux orphelins et aux enfants abandonnés. Ce régime est très controversé étant donné que l'État s'immisce dans les rapports familiaux et de parenté.

De 1940 à 1970, une réflexion juridique entourant l'adoption s'approfondit et englobe désormais la protection des droits des enfants. Ainsi, en 1949, des mesures sont prises pour obliger les hôpitaux privés à déclarer toutes naissances illégitimes. Les enfants déclarés doivent passer par les sociétés d'adoption qui sont d'abord des agences religieuses, lesquelles sont remplacées par les centres de services sociaux.

Dans les années 1970, le Québec ouvre le débat sur le système de protection de l'enfance et le développement des services sociaux. Il s'effectue alors une véritable réforme. L'enfant n'est plus considéré comme objet de droit, mais sujet de droit. Par cette réforme, le rôle de l'État devient de plus en plus prépondérant en matière de protection des enfants.

En 1979, c'est l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) grâce à laquelle les enfants ont des droits égaux à ceux des parents. La notion d'intérêt supérieur de l'enfant a définitivement préséance. L'adoption perd son caractère de générosité et de charité et devient formellement une mesure de protection de la jeunesse relevant des Directions de la protection de la jeunesse (DPJ).

Au début des années 1980, les adoptions commencent à se multiplier à cause de la faible disponibilité des enfants québécois disponibles à l'adoption.

C'est en 1982 que les règles administratives et juridiques se développent et distinguent 2 types d'adoption: nationale et internationale. Le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) est créé.

C'est également au début des années 1980 que les premières agences/organismes à but non lucratif, composés de parents bénévoles, aident les parents à adopter des enfants à l'étranger.

Suivant la réflexion internationale, les années 1980 sont des années charnières pour l'encadrement de l'adoption. Divers ajustements procéduraux et changements légaux comme les diverses mesures favorisant la présence étatique, qui laissent peu de place à l'autonomie des parents, font leur apparition. Cela crée beaucoup de mécontentement, entre autres parce que les délais deviennent trop longs pour que les parents obtiennent une évaluation psychosociale.

En 1987, la situation est très tendue. Un comité consultatif est créé et a pour mandat de proposer des changements. Cela donne naissance, en 1990, à de nouvelles dispositions d'encadrement de l'adoption. On préconise la libéralisation des pratiques. Les organismes prennent de l'importance, mais ils doivent être agréés par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Leur nombre se multiplie. L'adoption internationale prend alors de l'ampleur.

Le SAI et ses principes d'action : quels sont nos principes d'action

1. Valeurs universelles en adoption internationale

* Mesure sociale et légale de protection de l'enfant

Le point de départ du processus d'adoption est l'enfant et non le désir du parent ou des parents. En fait, l'enfant a droit à une famille et le ou les parents ont le privilège d'avoir un enfant d'où l'implication de l'État qui souhaite que l'adoption

internationale ne soit pas laissée entre les mains de personnes intermédiaires, mais entre les mains de personnes reconnues pour leur compétence en matière de protection de l'enfant.

* Mesure envisagée dans l'intérêt supérieur de l'enfant et respect de ses droits fondamentaux

Pour que l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits soient pris en compte, plusieurs points sont pris en considération dont ses besoins moraux, intellectuels, affectifs, physiques, son âge, son sexe, sa santé, son caractère et son milieu de vie. La Convention de La Haye insiste sur cette considération, c'est-à-dire l'obligation de voir au développement de l'enfant.

Les pays d'origine sont d'ailleurs très soucieux de ce qui arrive aux enfants adoptés par des Québécois. Ils ressentent une grande satisfaction de connaître le rôle du DPJ et des centres jeunesse face à la protection générale des enfants au Québec.

* Mesure subsidiaire

Une mesure subsidiaire signifie que l'adoption à l'international est envisagée seulement après s'être assuré de l'impossibilité pour l'enfant d'être maintenu dans son pays, soit dans une famille d'accueil ou dans sa famille élargie.

* Mesure de solution permanente

Toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant, l'adoption a un caractère irréversible en raison de la création d'un lien de filiation entière. C'est là un autre élément important pour les pays d'origine qui sont satisfaits d'apprendre le rôle des DPJ en cas d'échec.

* Autres valeurs partagées en adoption internationale

Le caractère « adoptable de l'enfant » comprend 3 caractéristiques: un enfant ne doit jamais être adopté avant sa naissance, il doit être légalement considéré comme adoptable et il doit posséder la capacité d'intégration.

Pour adopter un enfant, les parents doivent pouvoir répondre aux besoins de l'enfant à tous les niveaux. Pour cela, ils ont l'obligation de subir une évaluation psychosociale par un(e) professionnel(le) reconnu(e).

Enfin, il faut protéger l'enfant de tout abus, trafic ou vente (exemple: pression sur la mère ou parents, enlèvements, commandes d'enfant à une mère porteuse, transaction sur internet).

2. Mission et mandat du SAI

À l'automne 2001, le SAI a réalisé une démarche de réflexion sur sa mission, son mandat et son approche.

La mission :

* Placer l'enfant au cœur de toutes les préoccupations liées à l'adoption internationale au Québec.

Le mandat:

- * Coordonner les activités en matière d'adoption internationale;
- * Aider/conseiller les personnes ayant un projet d'adoption et s'assurer de la conformité du projet;
- * Recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux l'accréditation/agrément d'organismes et conseiller les autorités du MSSS en matière d'adoption internationale;
- * Conseiller et soutenir les organismes;
- * Veiller à l'application des lois ici et ailleurs;
- * Établir un contact avec les autorités étrangères.

3. Approche

L'approche préconisée en est une de partenariat et de 

complémentarité avec les intervenants en adoption internationale: les organismes agréés, les centres jeunesse, les ordres de professionnels, les CLSC, les autres ministères, les autorités étrangères et le comité interministériel.

Nous verrons au chapitre du fonctionnement comment s'articule cette approche qui se veut une synergie.

À ce chapitre, on peut dire qu'en 20 ans, il y a eu une évolution. Entre autres, les parents sont plus impliqués dans le processus et exigent davantage d'information. De plus, le développement (ouverture des pays) se fait en collaboration entre le SAI et les organismes. Enfin, le SAI travaille moins en vase clos et a su développer des relations nouvelles qui profitent à tout le système de l'adoption internationale.

Le SAI et ses statistiques : quels sont nos résultats?

1. Évolution du nombre d'adoptions internationales, 1990 à 2001

- * En 12 ans: 9347
- * Moyenne: 779 par an
- * Environ une centaine de pays
- * Fluctuation selon des considérations d'ordre international, de problématiques rencontrés sur la scène internationale, etc.

2. Âges minimum, moyen et maximum des adoptants, 1990-2000

- * Pour les hommes:
 - âge minimum de l'adoptant est de 23,1 (l'homme le plus jeune)
 - âge maximum: 81,8 (adoption famille)
- * Pour les femmes:
 - âge minimum de l'adoptante est de 20,4 (la femme la plus jeune)
 - âge maximum: 79,7 (adoption famille)
- * Moyenne d'âge des hommes: 38,9
- * Moyenne d'âge des femmes: 37,5

3. Répartition des adoptants selon le groupe d'âge (1990-2000)

- * La majorité des adoptants ont entre 30 et 44 ans.
- * Les femmes se retrouvent dans les groupes des 30 à 39 ans.
- * Les hommes se retrouvent dans ceux des 35 à 44 ans.
- * Surtout des couples qui adoptent.

4. Adoptions internationales selon la région sociosanitaire de résidence des adoptants (1990-1999)

- * 18 régions sociosanitaires.
- * Grand Montréal (Montréal centre, Montérégie, Laval) regroupe 46,4% des adoptions. Montréal centre: 23,8% à elle seule avec concentration dans les secteurs ouest de l'île (Outremont, Pierrefonds, Verdun, Ile des Soeurs, Kirkland, Pointe-Claire, Dorval, Notre-Dame-de-Grâce).
- * Région de Québec: 11,1% des adoptions internationales.
- * Laurentides, Mauricie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-St-Jean, Lanaudière: 4 à 6% des adoptions.
- * Autres régions: proportions moindres.

5. Répartition des adoptions internationales selon la région sociosanitaire de résidence des adoptants (2000)

- * Suit les mêmes prémisses que le graphique précédent (les mêmes tendances).
- * Répartition des adoptions internationales suit de façon semblable celle de la population du Québec selon les régions sociosanitaires.

* Des adoptions internationales là où il y a un ou des organismes agréés et là où la population est sensibilisée à des réalités particulières (Tchernobyl/ Biélorussie).

6. Nombre d'enfants adoptés selon le pays d'origine et le sexe, 1990-2000

- * Majorité des adoptés sont des filles. Si on exclut la Chine, la proportion de filles se situe à environ 54%.
- * Plus de garçons que de filles en Roumanie, Russie, Mexique, Thaïlande, Philippines et au Canada.
- * Moyenne d'âge aux alentours de 23,5 mois. Les garçons sont un peu plus âgés que les filles.

7. Nombre d'enfants adoptés en 2001, selon les 5 principaux pays en importance

- * Statistiques 2001 ne sont pas encore officielles, celles de 2000 devraient l'être sous peu
- * En 2001:
 1. Chine (252)
 2. Haïti (125)
 3. Russie
 4. Viêt Nam (52)
 5. Corée (45)

Le SAI et son fonctionnement : que faisons-nous? Comment travaillons-nous?

1. Équipe professionnelle

Le SAI compte 19 personnes à temps plein ou occasionnel. Chaque employé jouit d'un rôle complémentaire où l'interaction est importante, voire même à développer, pour remplir tous les éléments de notre mandat.

Évidemment, le SAI étant intégré au MSSS, il bénéficie de l'expertise des directions de communications, des services juridiques, de la planification, évaluation et recherche.

La formation du personnel est variée: psychologie, psychosociologie, droit, travail social, communication en dynamique interculturelle, archivistique, etc.

2. Expertise en développement continue

Travailler à l'adoption internationale que ce n'est pas routinier. Le SAI est en contact continu avec le monde. Nous nous devons de suivre les mouvements, les tendances, les orientations qui, à un moment ou l'autre (et on ne sait pas toujours quand cela viendra), influenceront une pratique ou un processus d'adoption.

Une exigence de notre travail est donc la curiosité. Il faut être curieux pour se développer, s'adapter ou se dépasser. Il faut aussi du jugement pour décider dans des situations complexes en contexte de pressions parfois lourdes à porter.

Pour demeurer alerte, conserver notre curiosité et aiguïser notre jugement, nous nous donnons différents moyens:

- * Suivi internet ou autres (échange de revues de presse avec le ministère des relations internationales (MRI) qui est l'un de nos partenaires;
- * Organisation de missions à l'étranger qui permettent des rencontres productives avec les autorités étrangères; identification de problèmes ou de situations; visite d'orphelinats; vérification des contacts; développement de coopération, etc. Les missions se font parfois seules ou conjointes;
- * Réception de délégations étrangères (mêmes objectifs);
- * Participation à des événements (colloques, conférences, congrès, séminaires) internationaux. Ce sont là des occasions de maillage avec les autorités des autres pays d'accueil et des moments d'échange d'information;
- * Participation à des formations diverses (grâce au partenariat avec le MRI).



3. Adoption au jour le jour

J'ai pensé vous illustrer/ expliquer notre fonctionnement, comment on travaille, en vous présentant le processus d'adoption.

D'abord une personne ou un couple est intéressé à adopter pour toutes sortes de raisons. Il songe à l'adoption internationale parce qu'il a entendu parler par son entourage, a vu un reportage ou lu un article à ce sujet. Après quelques démarches de recherche d'information (internet, téléphone dans les CLSC, les centres jeunesse) la personne contacte le SAI ou encore, si elle est suffisamment informée, elle contacte un organisme agréé pour le pays d'origine qui l'intéresse.

Au Secrétariat, c'est l'une ou l'autre des agentes préposées à l'accueil et à l'information qui répondra à leur demande de renseignements. Elles expliquent la procédure via un organisme agréé, les délais, les coûts et les exigences des pays. Si la personne ou le couple est intéressé, une pochette d'information est envoyée.

Le couple, après avoir examiné la documentation et/ou fait le choix d'un pays, contacte un ou deux organismes. L'organisme offrira une rencontre (peut-être), expliquera leur mode de fonctionnement, les clauses du contrat, les coûts, etc.

Quand une décision est prise, les démarches commencent. Les futurs parents doivent subir une évaluation psychosociale. C'est alors qu'entrent en jeu les professionnels des centres jeunesse (psychologues et travailleurs sociaux). Divers documents doivent être fournis dont les certificats de naissance, de mariage, de citoyenneté, de bonne conduite, de solvabilité et de rapports médicaux. Les parents sont alors en lien avec un organisme agréés pour les supporter dans leurs démarches. Ils peuvent aussi s'adresser au SAI, mais dans le respect des champs d'intervention de chacun.

Quand l'évaluation psychosociale est produite, elle est envoyée au SAI pour l'ouverture du dossier, qui se constitue au fil des démarches.

Pendant ce temps, l'organisme est en lien avec l'orphelinat ou l'autorité centrale de l'État d'origine pour enclencher le jumelage de l'enfant avec ses parents adoptifs. Quand tout est en place (et selon les exigences et les pratiques des pays) le jumelage se fait, les parents acceptent la proposition.

Le SAI émet une lettre de non objection qui est le "feu vert" à l'adoption de l'enfant. Entre en jeu alors le secteur de l'immigration du Québec et du Canada. Le couple (selon la pratique) se rend dans le pays et complète la partie "étrangère" de la procédure (audience à la cour, demande de visa, contre-expertise médicale, etc.). Le représentant de l'organisme agréé dans le pays accompagne les parents à cette étape.

À la suite du retour des parents au Québec, une démarche de reconnaissance de l'adoption (jugement québécois d'adoption) doit être entreprise s'il y a lieu (cela peut varier selon les pays). Les parents ont des rapports progrès à produire avec l'aide de professionnels compétents.

Toutes les archives sont maintenues au SAI.

Les parents ont la possibilité de recourir aux services post-adoption avec des professionnels des CLSC (actuellement à Montréal, mais c'est un projet de déploiement).

Projet de Loi 11 : mise en application de la Convention de La Haye

Projet majeur: mise en oeuvre de la Convention de La Haye

Le point central de notre plan stratégique est sans doute la mise en oeuvre de la Convention de La Haye qui est un dossier prioritaire depuis 2 ans.

Ce qu'amènera de nouveau cette mise en application, c'est de définir dans une loi les responsabilités d'une autorité centrale davantage outillée pour jouer un véritable rôle de surveillance, de coordination et de contrôle des activités en matière d'adoption internationale. Cela consacrera également le rôle des autorités compétentes (DPJ, centres jeunesse) ainsi que celui des organismes agréés.

Les travaux de réflexion et de consultation se sont faits avec le concours des partenaires (comité et sous-comité interministériel + les acteurs principaux). L'expérience des 20 dernières années a été mise à profit pour cibler des recommandations visant à améliorer le secteur de l'adoption internationale.

Un des éléments importants du projet de loi consiste à reconnaître les organismes agréés comme les seuls intermédiaires en matière d'adoption internationale, sauf si un arrêté ministériel en décide autrement.

* Mesure de protection de l'enfant qui évite les dérives et procure une meilleure assurance de l'adoptabilité de l'enfant.

* Mesure de protection des parents, car ils ne sont pas objets de pression.

* Arrêtés ministériels viendront définir des possibilités d'adoption sans organismes agréés, par exemple, pour des personnes apparentées.

Par ailleurs, contrairement à ce que certaines personnes peuvent craindre, les organismes agréés ne seront pas tout puissants. Au contraire, ils seront assujettis à des règles de reddition de compte sévères. Le ministre sera doté d'outils pour vraiment exercer le rôle d'autorité centrale. Par exemple, les organismes perdront leur agrément permanent et le ministre aura un pouvoir d'inspection et d'enquête.

Ces modifications respectent d'ailleurs les volontés de la Convention de La Haye et la dynamique mondiale.

SAI, octobre 2003

www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/debellefeuille.html

SECRETARIAT
à l'adoption internationale
DU QUÉBEC

Secrétariat à l'adoption internationale
201, boulevard Crémazie Est, bureau 1.01
Montréal (Québec) H2M 1L2

www.msss.gouv.qc.ca/adoption/

Vox : (1-514) 873-5226
1 800 561-0246

adoption.quebec@msss.gouv.qc.ca

Fax : (1-514) 873-1709



Assemblée générale

Rapport d'activités pour l'année 2002-2003



**Le Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec**

Monsieur Richard Sarrasin
Président

Le 20 novembre 2003

Sommaire

Salutations

1. Les objectifs du Regroupement

- de regrouper les organismes familiaux et les groupes à intérêt familial
- d'effectuer toute recherche concernant la famille
- d'informer ses membres et de leur fournir de la documentation
- d'agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

2. Les moyens du Regroupement

- 2.1 Le Carrefour des affaires familiales
- 2.2 Le bulletin Pensons famille
- 2.3 Le site www.familis.org/riopfq
- 2.4 L'adresse riopfq@familis.org

3. Les activités du Regroupement

3.1 Regrouper des organismes familiaux et des groupes à intérêt familial : nouveaux membres

- Afrique au féminin
- * Associations des mères lesbiennes
- * La Maison de la famille de Québec

3.2 Effectuer toute recherche concernant la famille

- 3.2.1 Les déjeuners-croissants : 2002-2003
- 3.2.2 Les déjeuners-croissants : 2003-2004
- 3.2.3 La recherche par un stagiaire

3.3 Informer ses membres et leur fournir de la documentation

- 3.3.1 Le bulletin Pensons famille
- 3.3.2 Le site www.familis.org/riopfq
- 3.3.2 Le webcasting : www.familis.org/wbcasting
- 3.3.3 Le courriel : riopfq@familis.org

3.4 Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles

- 3.4.1 La Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance
- 3.4.2 La Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion 2002-2003
- 3.4.3 Le Ministre de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille - depuis le 29 avril 2003
- 3.4.4 La Ministre déléguée à la Famille - depuis le 29 avril 2003
- 3.4.5 Le Forum des partenaires de la politique familiale

Salutations

Chers amis, chers collègues,

Nous voici en Assemblée générale annuelle du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

Cette Assemblée se tient, ici même, au Secrétariat du Regroupement, et je vous souhaite, à toutes et tous, la plus cordiale des bienvenues.

Je voudrais vous souligner que si je suis le président du Regroupement, c'est qu'avant tout, comme vous toutes et tous, je suis un délégué de deux organismes membres, en l'occurrence, l'Association des centres jeunesse du Québec et la Maison des Grands-parents de Sherbrooke. Je vous remercie de m'avoir permis d'être à votre service.



M. Marc Lamarche - Vice-président Secrétaire - M. Richard Sarrasin - Président - M. Yves Lajoie - Directeur général
Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

- 3.4.6 Le Plan concerté pour les familles du Québec
 - 3.4.7 Le Comité de suivi du Plan concerté pour les familles du Québec
 - 3.4.8 La reconnaissance et le financement des organismes communautaires
 - 3.4.9 Le Comité conjoint OCF/MESSF
 - 3.4.10 Le Secrétariat à l'action communautaire autonome
 - 3.4.11 Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action
 - 3.4.12 Le Conseil des aînés
 - 3.4.13 Le Comité d'orientation des CPE
 - 3.4.14 Le Conseil de la famille et de l'enfance
 - 3.4.15 Forum destiné aux partenaires du monde du travail
 - 3.4.16 La Semaine québécoise des familles
 - 3.4.17 Journées annuelles de santé publique
 - 3.4.18 Lire et faire lire
 - 3.4.19 Les affiliations du Regroupement
 - 3.4.20 L'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF
 - 3.4.22 Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec
 - 3.4.23 Institut national de la recherche scientifique (INRS) Urbanisation, culture et société - Partenariat Famille en mouvance et dynamique intergénérationnelle
 - 3.4.24 Les représentations effectuées par le Regroupement
4. Le XXe Anniversaire du Regroupement
5. Les ressources humaines du Regroupement
6. Les conclusions
- www.familis.org/riopfq/activites/rapport.ag03.html

Depuis notre dernier rendez-vous, l'an dernier, le 21 novembre 2002, ici même, beaucoup d'événements se sont produits, tant dans le domaine de la politique familiale que dans la vie de notre Regroupement.

Nous essaierons, le plus fidèlement possible, de faire la revue des événements politiques et sociaux qui se sont produits dans le domaine de la famille, et, en même temps, de constater comment la vie du Regroupement et ses activités s'y sont intimement mêlées.

1. Les objectifs du Regroupement

Comme le nom même du Regroupement l'indique, nous sommes un regroupement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial.

Le Regroupement a été fondé le 22 février 1983 et ses Lettres patentes ont été délivrées le 15 mai 1984.



Nous sommes constitués pour l'instauration et le développement d'une politique familiale au Québec.

Nous ne sommes pas un regroupement partisan en politique, mais nous sommes éminemment politiques.

Nous sommes, venant d'horizons différents, le lieu de la conscience et du militantisme pour promouvoir le mieux-être des familles. Nous nous sommes donné cette responsabilité et nous voulons l'exercer selon nos buts et objectifs.

Nous les évoquons, car ils sont toujours d'actualité.

Notre Regroupement a pour buts :

- . de regrouper les organismes familiaux et les groupes à intérêt familial
- . d'effectuer toute recherche concernant la famille
- . d'informer ses membres et de leur fournir de la documentation
- . d'agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

2. Les moyens du Regroupement

Notre action s'est concrétisée par le déploiement de plusieurs moyens d'actions que nous énumérons ici et sur lesquels nous reviendrons.

2.1 Le Carrefour des affaires familiales

C'est un centre de documentation sur les questions familiales, un centre de recherche et de développement sur les politiques familiales, un forum ouvert aux membres et au public sur des sujets d'actualités en politique familiale.

Si le Regroupement est constitué d'organismes, le Carrefour est constitué de personnes.

Ses activités se sont manifestées sous formes de déjeuners-croissants.

2.2 Le bulletin Pensons famille

C'est un bulletin d'information et de communication. C'est un miroir de la famille québécoise. Son tirage est de sept cents (700) exemplaires.

2.1 Le Carrefour des affaires familiales

C'est un site Internet créé le 8 août 1997, grâce au Fonds de l'autoroute de l'information. C'est un lieu au service des membres et des familles. Son achalandage est de cinq ce^s (500) visites par jours.

2.4 L'adresse riopfq@familis.org

C'est un courriel simple et unique.

C'est un lien au service des membres et des familles.

3. Les activités du Regroupement

Voyons maintenant en détail, en regard de nos objectifs, comment se sont effectuées nos activités et comment se sont concrétisés nos engagements.

Certaines de nos activités auront permis de réaliser en même temps plusieurs des objectifs du Regroupement.

3.1 Regrouper des organismes familiaux et des groupes à intérêt familial

Nous regroupons des organismes familiaux et des organismes à intérêt familial.

C'est-à-dire que plusieurs de nos membres sans être des regroupements de familles sont des organismes qui se veulent soucieux des intérêts des familles et qui, dans l'accomplissement de leur mission propre, décident d'avoir une « approche familiale » et de « penser famille ». Il suffit de consulter la liste de nos membres pour en saisir toute l'ampleur.

3.1.1 Le Regroupement compte actuellement quatre-vingt-quatorze (97) organismes membres.

3.1.2 Trois (3) nouveaux membres se sont joints au Regroupement cette année

- **Afrique au féminin.** Ses buts : - Se retrouver avec d'autres femmes vivant les mêmes conditions afin de briser son isolement. - S'informer pour connaître et mieux exploiter les différentes ressources

du milieu. - Créer un lieu d'échanges, d'entraide et de concertation en faveur des femmes immigrantes cheffes de famille. - Développer la solidarité entre femmes. - Améliorer la communication entre les parents et leurs enfant / adolescents. - Trouver des pistes de solutions et une approche de résolution de problèmes adaptée aux familles issues des communautés culturelles.

- **Association des mères lesbiennes.** - Enrichir notre collectivité. - Échanger de l'information sur la parentalité. - Partager des ressources. - Représenter les mères lesbiennes et leurs familles.

- **La Maison de la famille de Québec.** - Ressource qui offre, à toute personne vivant des situations de crise ou des difficultés d'adaptation, accueil, écoute téléphonique, référence, information, consultation individuelle, conjugale et familiale, de même que divers groupes de croissance et de soutien.

Un regroupement est fort de la force de ses membres. Vous avez toujours soutenu votre regroupement lorsque nous vous avons sollicités. Si nous avons l'audience et le leadership qui sont les nôtres, c'est que vous nous avez toujours appuyés.

La force du Regroupement est son fonctionnement dans le consensus et non la controverse. On nous écoute et l'on retient nos avis, car on connaît l'extension et la force de nos appuis.

3.2 Effectuer toute recherche concernant la famille

Nos recherches concernant la famille se sont déployées diversement selon les moyens employés.

3.2.1 Les déjeuners-croissants : 2002-2003

Nous avons poursuivi la série de nos déjeuners-croissants initiée en 1989. Cette série de rencontres mensuelles en est à sa 16^e année et à son 163^e déjeuner-croissants ou rencontres.

Au cours de la dernière année, nous avons invité des experts à réfléchir sur des sujets touchant la famille et ceux-ci sont venus nous livrer le fruit de leurs recherches.

À l'occasion de ces rencontres, plus d'une trentaine de spécialistes et experts ont présenté leurs points de vues et souvent se sont confrontés pour les défendre devant leurs collègues invités ou l'auditoire des participants. Environ trois cents personnes auront participé à l'ensemble des rencontres.

Ces rencontres ont fait l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation du Québec, via le programme Psepa.

Les sujets suivants furent traités :

Les familles et les études (le 18 septembre 2002)

* Un accès limité à la formation continue pour les femmes avec enfants - Marie Leahey - Directrice générale - SORIF - Service d'Orientation et de Recherche d'emploi pour l'Intégration des Femmes au travail

* La problématique des études des adolescents - Luc Dupont - Président - SROH - Société de recherche en orientation humaine

* Le programme de prêts et bourses - Jean Tremblay - Agent de recherche et de planification socio-économique - Aide financière aux études - MÉQ - Ministère de l'Éducation du Québec

Les familles, la culture et les arts (le 16 octobre 2002)

* Les loisirs créatifs en famille - André Thouin - Directeur - La Révothèque

* La culture dans la famille - Sylvette Chanel - Artisane - Enfants Jésus de Montréal - Fabrication & Restauration de personnages de cire

* Un fils qui joue du violon - Guadalupe Tena - Mère d'Alexis - Alexis est élève à l'École Le Plateau en formation musicale

Le point sur la politique familiale (le 21 novembre 2002)

* Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du Regroupement - Nicole Léger - Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

* Rapport d'activités 2001-2002 - Richard Sarrasin, président

Les familles et la fiscalité (le 18 décembre 2002)

* Les principales modifications apportées à la politique familiale et à la fiscalité du Québec depuis 1985 - Ruth Rose - Professeure - UQÀM - Université du Québec à Montréal - École des sciences de la gestion - Département des sciences économiques



Les familles hétéroparentales (le 15 janvier 2003)

* Les familles hétéroparentales - Madeleine et Jacques Guibault - Couple président - Rendez-vous Croissance du couple

Les familles monoparentales (le 19 février 2003)

* La Petite maison de la Miséricorde - Nicole Foisly - Intervenante - La Petite maison de la Miséricorde

* Une mère à plein temps au quotidien - Marie-Josée Fréchette - Mère d'un petit garçon de quatorze (14) mois - Mère à plein temps au quotidien

* La conciliation famille / travail - Virginie Gierzod - Mère d'un petit garçon de 4 ans - Secrétaire-réceptionniste - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Les familles recomposées (le mercredi 19 mars 2003)

* La famille recomposée : un grand défi à relever - Jacinthe Savard - Présidente - L'Association des familles monoparentales et recomposées - La Source de Victoriaville

* La famille recomposée et ses facettes - Lucien E Therrien - Directeur - RePère - Relation d'entraide pour une paternité renouvelée

Les familles homoparentales (le 16 avril 2003)

* Les familles homoparentales - Line Chamberland - Sociologue Professeure au Cégep Maisonneuve et professeure associée à l'IREF, UQAM

* L'Union civile et les nouvelles règles de filiation au Québec : quelques aspects juridiques - Marie-France Bureau - Membre du Barreau du Québec - Doctorante à l'Université McGill

* Association des mères lesbiennes : familles et communauté - Mona Greenbaum - CO-coordonnatrice - L'association des mères lesbiennes

L'équilibre famille-travail études, une valeur sûre - La semaine québécoise des familles (le 14 mai 2003)

* Conciliation famille-travail des jeunes pères - Jean-Philippe Pleau - Doctorant en sociologie à l'Université du Québec et chercheur à INRS - UCS - Institut national de la recherche scientifique, urbanisation, culture et société.

* Conciliation famille-travail et rétention du personnel - Diane-Gabrielle Tremblay - Directrice de la recherche - Télé-université - Université du Québec

* Conciliation famille-études : Une lourde tâche pour les étudiants -parents - Wenceslas Mamboundou - Doctorant en science politique - Université Laval - Président - Conseil national des cycles supérieurs - Fédération étudiante universitaire du Québec - FEUQ

Vingt ans de politique familiale au Québec (le 19 juin 2003)

* Vingt ans de réalisations gouvernementales - Micheline Gamache - Sous-ministre adjointe - Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

* Vingt ans d'études universitaires sur la famille au Québec - Denise Lemieux - Auteure - Chercheuse - Professeure - INRS Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, culture et société

* Vingt ans d'action communautaires - Richard Sarrasin - Membre du Conseil des aînés - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

3.2.2 Les déjeuners-croissants : 2003-2004

Nous poursuivons, en 2003-2004, cet objectif concernant la recherche sur la famille par le moyen de nos déjeuners-croissants. Les thèmes de l'année 2003-2004 sont les suivants :

La population : la natalité (le 24 septembre 2003)

* La problématique de la population - Jacques Henripin - Démographe - Université de Montréal

* Avoir un enfant? - France Laflamme - Directrice générale - Seréna Québec

* Les nouvelles techniques de reproduction - Marie-Hélène Régnier - Agente de recherche - Université de Montréal - Centre de recherche en droit public

La population : l'adoption (le 15 octobre 2003)

* Adopter des enfants au Québec - Monique Marchand -

Intervenante sociale - Centre jeunesse de Montréal - Service d'adoption

* Adopter des enfants d'ailleurs - Isabelle Juneau- Mère adoptive - Anciennement de Société Formons Une Famille

* Le Secrétariat à l'adoption internationale - Luce de Bellefeuille - Secrétaire à l'Adoption internationale et directrice générale

Le point sur la politique familiale (le 20 novembre 2003)

* Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du Regroupement - Claude Bécharde - Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

* Rapport d'activités 2002-2003 - Richard Sarrasin - Président

La population : l'immigration (le 17 décembre 2003)**La politique familiale : la subsidiarité** (le 21 janvier 2004)

La société civile : - le patronat - les coopératives - les syndicats - l'économie sociale - les organismes communautaires (le 18 février 2004)

Les maisons de grands-parents (le 17 mars 2004)**Le rôle des CLSC** (le 21 avril 2004)

Bâtir des milieux accueillants pour les familles - La semaine québécoise des familles (le 12 mai 2004)

La santé mentale des enfants - SOS Garçons (le 16 juin 2004)**3.2.3 La recherche par un stagiaire**

Toujours dans ce but d'effectuer toute recherche sur la famille, le Regroupement s'est associé à un étudiant à la Maîtrise en Science politique à l'Université Concordia, M. Giosafat Mingarelli, et, grâce à une subvention de Développement des ressources humaines Canada - Projet Carrière-Été, a réalisé une recherche sur : « Les personnes aînées et les relations intergénérationnelles dans les communautés ethnoculturelles »

Nous vous remettons aujourd'hui même la publication de cette recherche.

C'est le **Volume 15, numéro 74, novembre 2003**, soit le soixante-quatorzième bulletin depuis le début !

3.3 Informer ses membres et leur fournir de la documentation

Dans le but d'informer ses membres et de leur fournir de la documentation, le Regroupement a continué sa publication :

3.3.1 Le bulletin Pensons famille

Au cours de la dernière année d'activités 2002-2003, quatre (4) bulletins Pensons famille ont été publiés, comportant chacun les exposés relatifs aux déjeuners-croissants récents.

Volume 14, numéro 70, novembre 2002

* Éditorial : La personne avant tout - Yves Lajoie - * Article : L'intégration des personnes handicapées - Kim Godbout-Sundby - Étudiante au Baccalauréat en psychologie - Université McGill.

Volume 14, numéro 71, décembre 2002

* Éditorial : Madame la Ministre (6) - Richard Sarrasin - Yves Lajoie * Bons Voeux de Noël et du Nouvel An * Articles : Les familles et les études - le 18 septembre 2002 * Un accès limité à la formation continue pour les femmes avec enfants : Marie Leahey - Directrice générale - SORIF - Service d'emploi pour l'Intégration des Femmes au travail * La problématique des études des adolescents : Luc Dupont - Président - SROH - Société de recherche en orientation humaine * Le programme de prêts et bourses : Jean Tremblay - Agent de recherche et de planification socio-économique - Aide financière aux études - Ministère de l'Éducation du Québec * Les familles, la culture et les arts - le 16 octobre 2002 * Les loisirs créatifs en famille : André Thouin - Directeur - La Révothèque * La culture dans la famille : Sylvette Chanel - Artisane - Enfant Jésus de Montréal - Fabrication & Restauration de personnage de cire * Un fils qui joue le violon : Guadalupe Tena - Mère d'Alexis. - Alexis est élève à l'école Le Plateau en formation musicale * Assemblée générale annuelle du Regroupement - le 21 novembre 2002 * Le point sur la politique familiale : Nicole Léger - Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion * Rapport d'activités 2001-2002 : Richard Sarrasin - Président * Les familles et la fiscalité - le 18 décembre 2002 * Les principales modifications apportées à la politique familiale et à la fiscalité du Québec depuis 1985 : Ruth Rose - Professeure - UQAM - Université du Québec à Montréal - École des sciences de la gestion -



Département des sciences économiques * Les membres du Conseil d'administration 2002 - 2003 * L'équipe du Secrétariat * XXe Anniversaire du Regroupement * Webcasting : Les déjeuners-croissants en webcasting * FAMILIS : VIe Conférence ibéroaméricaine sur la famille : « Famille et cultures » du 15 au 18 septembre 2003 * IIIe Assemblée générale de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF * Asamblea general de la Red Iberoamericana de trabajo con las familias * Prix Hommage Bénévolat Québec - Lauréat 2002 : Entraide Bénévole Kouzin Kouzin' Montréal Métropolitain * Vivre en Inde ou la découverte des nombreux visages de la famille hindoue : Karine Bates - Étudiante au doctorat - Département d'anthropologie - Université McGill * Hommage à Monsieur Jean-Pierre Lamoureux * Révision de la Loi sur les normes du travail - le 19 décembre 2002 : Jean Rochon - Ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail * Forum sur la conciliation du travail et de la famille - le 13 mars 2003 - à Montréal

Volume 14, numéro 72, mai 2003

* Éditorial : Monsieur le Premier ministre désigné - Richard Sarrasin - Yves Lajoie * Semaine québécoise des familles L'équilibre famille-travail, une valeur sûre : Monsieur André Racine - Président - Comité de la Semaine québécoise des familles * Articles : Les familles hétéroparentales - le 15 janvier 2003 * Les familles hétéroparentales : Madeleine et Jacques Guilbault - Couple président provincial - Rendez-Vous Croissance du couple * Les familles monoparentales - le 19 février 2003 * La Petite Maison de la Miséricorde : Nicole Foisy - Intervenante - La Petite Maison de la Miséricorde * Une mère à plein temps au quotidien : Marie-Josée Fréchette - Mère d'un petit garçon de quatorze (14) mois * La conciliation famille - travail : Virginie Gierzod - Mère d'un petit garçon de 4 ans - Secrétaire-réceptionniste - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec * Témoignage d'une mère de la Petite Maison de la Miséricorde : Olivia Pelka * Les familles recomposées - le 19 mars 2003 * La famille recomposée : un grand défi à relever : Jacinthe Savard - Présidente - Association des familles monoparentales et recomposées La Source Victoriaville * La famille recomposée et ses facettes : Lucien E. Therrien - Directeur - RePère - Relation d'entraide pour une paternité renouvelée * Les familles homoparentales - le 16 avril 2003 * Les familles homoparentales : Chamberland - Professeure de sociologie au Cégep Maisonneuve - Professeure associée à l'IREF (UQAM) - Chercheure à l'Alliance de recherche IREF/Relais-Femmes * L'Union civile et les nouvelles règles de filiation au Québec : quelques aspects juridiques : Me Marie-France Bureau - Membre du Barreau du Québec - Doctorante à l'Université McGill * Association des mères lesbiennes - familles et communauté : Mona Greenbaum - Co-coordonnatrice - L'association des mères lesbiennes * FAMILIS VIe Conférence ibéroaméricaine sur la famille : « Les familles et les cultures » du 15 au 18 septembre 2003 * XXe Anniversaire du Regroupement * Monsieur Claude Bécharde - Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Volume 15, numéro 73, septembre 2003

* Éditorial : Monsieur le Ministre (Deuxième lettre) : Richard Sarrasin - Yves Lajoie * Lettre de Madame Carole Thérberge, ministre déléguée à la Famille * Articles : L'équilibre famille-travail-études, une valeur sûre - le 14 mai 2003 * Conciliation famille-travail des jeunes pères : Jean-Philippe Pleau - Doctorant en sociologie à l'Université du Québec - Chercheur à l'INRS - Urbanisation, Culture et Société * Conciliation famille-travail et rétention du personnel : Diane-Gabrielle Tremblay - Directrice de la recherche - Télé-université : Université du Québec : Conciliation famille-études : Une lourde tâche pour les étudiants-parents : Wenceslas Mamboundou - Doctorant en science politique - Université Laval - Président - Conseil national des cycles supérieurs - Fédération étudiante universitaire du Québec - FEUQ * XXe Anniversaire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec Vingt ans de politique familiale au Québec - le 19 juin 2003 * Vingt ans de réalisations gouvernementales : Micheline Gamache - Sous-ministre adjointe Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille * Vingt ans d'études universitaires sur la famille au Québec : Denise Lemieux - Auteure - Chercheure - Professeure - INRS Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, culture et société * Vingt ans d'actions communautaires : Richard Sarrasin - Membre du Conseil des aînés - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec * Hommages aux militants : Jacques Lizée - Bernard Fortin - Denise T. Casimir - René Pagé - Richard Sarrasin - Yves Lajoie - Marie-Berthe Chevalier - Lyette Lamothe - Aurorre Dugas - Madeleine Bouvier-Dubuc - Jocelyn Ouellet - Louis Kirouac * Hommages aux Ministres - Secrétaires généraux associés et Sous-ministres * Hommages

aux Personnes membres du Comité de coordination et du Conseil d'administration * Hommages aux Personnes présentes à l'Assemblée de fondation et aux Assemblées générales * Hommages aux Personnes collaboratrices * Hommages aux Personnes ressources des satellites et des déjeuners-croissants * Hommages à de valeureuses personnalités * Hommages des grands collègues de la politique familiale * De nombreuses personnalités sont venues célébrer le XXe Anniversaire * Les Satellites et déjeuners-croissants * Le Pensons famille sur CD * L'équipe du Secrétariat * FAMILIS

3.3.2 Le site www.familis.org/rioptq

Grâce à une subvention du ministère de la Famille et de l'Enfance, dans un projet Internet très ambitieux, le Regroupement s'est associé à l'Organisation mondiale pour les familles - FAMILIS OMF, une organisation internationale non gouvernementale (OING), ayant des correspondants dans une quinzaine de pays, pour créer un site Internet : dont le Regroupement est le principal partenaire.

Le but de ce site est de favoriser l'accès par Internet aux intervenants familiaux du monde entier.

Le Regroupement a sa page web : www.familis.org/rioptq

Ce site très complet contient :

- l'historique et les objectifs du Regroupement ;
- la liste des membres de l'Assemblée générale. Cette liste renvoie à un site web possédée par ce membre.
- la liste des membres du Conseil d'administration avec leurs coordonnées et un renvoi à la page web de leur organisme ;
- la publication intégrale de tous les numéros du Pensons famille depuis le début, soit les numéros 1 à 73 ;
- la liste des activités du Regroupement pour : 1988-1989 1989-1990 1990-1991 1991-1992 1992-1993 1993-1994 1994-1995 1995-1996 1996-1997 1997-1998 1998-1999 1999-2000 2000-2001 2001-2002 2002-2003 2003-2004, c'est-à-dire, les déjeuners-croissants, les ateliers-échanges, les café-rencontres, effectués ou à venir, avec renvois aux invitations, aux conférences prononcées et aux photos prises à ces occasions, et plus récemment des archives sonores et visuelles.

3.3.3 Le Webcasting : www.familis.org/webcasting

Grâce à une subvention, pour la mission de base du Regroupement, de la part du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, et d'une subvention discrétionnaire en 2003 de la Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, nous diffusons en webcasting sur Internet en version son et en version vidéo nos déjeuners-croissants. Ainsi pour la dernière année sont disponibles :

* **Le 19 juin 2003** : Vingt ans de politique familiale au Québec : * Présentations * Mme Micheline Gamache - Sous-ministre adjointe - Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille * Mme Denise Lemieux - Auteure - Chercheure - Professeure INRS - Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, culture et société. * M. Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec - Membre du Conseil des aînés * Questions et clôture * Hommages aux militants.

* **Le 14 mai 2003** : L'équilibre famille-travail-études : M. Jean-Philippe Pleau - Doctorant en sociologie - Université du Québec - Chercheur à l'INRS - Urbanisation, Culture et Société * Mme Diane-Gabrielle Tremblay - Directrice de la recherche Télé-université - Université du Québec * M. Wenceslas Mamboundou - Doctorant en science politique - Université Laval - Président - Conseil national des cycles supérieurs - Fédération étudiante universitaire du Québec - FEUQ * Questions et clôture.

* **Le 16 avril 2003** : Les familles homoparentales : Mme Line Chamberland - Sociologue - Collège de Maisonneuve * Mme Marie-France Bureau - Membre du Barreau du Québec - Doctorante à l'Université McGill * Mme Mona Greenbaum - Co-coordonnatrice - L'Association des mères lesbiennes * Questions et clôture.

* **Le 19 mars 2003** : Les familles recomposées : Mme Jacinthe Savard - Présidente - Association des familles monoparentales et recomposées - La Source - Victoriaville * M. Lucien E. Therrien - Directeur - RePère - Relation d'entraide pour une paternité renouvelée * Questions et clôture.

* **Le 19 février 2003** : Les familles monoparentales : Mme Nicole Foisy - Intervenante - La Petite Maison de la Miséricorde * Mme Marie-



Josée Fréchette - Mère d'un petit garçon de quatorze (14) mois - Mère à plein temps au quotidien * Mme Virginie Gierzod - Mère d'un petit garçon de 4 ans - Secrétaire-réceptionniste - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec * Questions et clôture.

* **Le 15 janvier 2003** : Les familles hétéroparentales : Mme Madeleine et M. Jacques Guilbault - Couple président - Rendez-vous Croissance du couple.

* **Le 18 décembre 2002** : Les familles et la fiscalité : Mme Ruth Rose - Professeure - UQÀM - Université du Québec à Montréal - École des sciences de la gestion - Département des sciences économiques.

* **Le 21 novembre 2002** : La Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Allocution - Mme Nicole Léger - Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

* **Le 16 octobre 2002** : Les familles, la culture et les arts : Ouverture * M. André Thouin * Directeur - La Révôthèque * Mme Sylvette Chanel - Artisane - Enfants Jésus de Montréal * Fabrication & Restauration de personnages de cire * Mme Guadalupe Tena - Mère d'Alexis - Alexis est élève à l'École Le Plateau en formation musicale * Questions et clôture.

* **Le 18 septembre 2002** : Les familles et les études : Ouverture * Mme Marie Leahy - Directrice générale - SORIF - Service d'Orientation et de Recherche pour l'Intégration des Femmes au travail * M. Luc Dupont - Président * SROH - Service de recherche en orientation humaine * M. Jean Tremblay - Agent de recherche - Aide financière aux études - Ministère de l'Éducation du Québec * Questions et clôture.

3.3.4 L'adresse riopfq@familis.org

Maintenant, nos principales communications se font par courriel lorsque nos correspondants le désirent. C'est un moyen rapide, efficace, peu coûteux, et sans formalité.

3.4. Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles

Dans cette rubrique, nous ferons le point sur la politique familiale et le rôle qu'y a joué le Regroupement.

Nous ferons également état des représentations et des collaborations qu'a entretenues le Regroupement avec les institutions et les organismes du milieu pour la représentation des intérêts des familles et leur mieux-être.

Enfin, nous considérerons les ressources humaines et matérielles dont nous disposons pour accomplir notre mission et nos objectifs.

3.4.1 La Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance 2002-2003

Nous avons, tout au cours de l'année entretenu des liens cordiaux avec la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, madame Linda Goupil, de même qu'avec les fonctionnaires du ministère d'État à la Famille et à l'Enfance.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer Madame la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, le jeudi 13 mars 2003, à Montréal, lors du deuxième Forum sur la conciliation du travail avec la famille.

3.4.2 La Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion 2002-2003

La Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Mme Nicole Léger, a participé à pareille date l'an passé, ici même, soit le 21 novembre 2002, à notre Assemblée générale annuelle. C'était sa quatrième présence après 1998, 1999, et 2000.

3.4.3 Le Ministre de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille - depuis le 29 avril 2003

Le 14 avril 2003, les québécoises et les québécois ont élu démocratiquement un nouveau gouvernement. Le 29 avril 2003, le Premier ministre Jean Charest nommait M. Claude Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la famille. Le 12 septembre 2003, le président et le directeur général de votre Regroupement, M. Richard Sarrasin et M. Yves Lajoie, ont rencontré M. le ministre Claude Béchar, à ses bureaux de Montréal, en compagnie de sept autres organismes collègues, organismes communautaires Famille de niveau national.

3.4.4 La Ministre déléguée à la Famille depuis le 29 avril 2003

Lors des nominations du 29 avril 2003 des membres du Conseil des ministres du Québec, le Premier ministre a également Mme Carole Thériault, ministre déléguée à la Famille. Nous avons eu le plaisir de la rencontrer lors de la visite précitée avec le ministre Claude Béchar.

3.4.5 Le Forum des partenaires de la politique familiale

Le Forum des partenaires de la politique familiale, regroupe une trentaine d'organismes d'intervention en matière de politique familiale, organismes familiaux, services de gardes, monde municipal, monde communautaire, réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, monde du travail syndical et patronal - ainsi que des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux.

Lors de la rencontre du 12 septembre 2003, le ministre Claude Béchar a manifesté un grand intérêt pour ce Chers amis, chers collègues, C'est un centre de documentation sur les questions familiales, un centre de recherche et de développement sur les politiques familiales, un forum ouvert aux membres et au public sur des sujets d'actualités en politique familiale.

3.4.5 Le Forum des partenaires de la politique familiale

Le Forum des partenaires de la politique familiale, regroupe une trentaine d'organismes d'intervention en matière de politique familiale, organismes familiaux, services de gardes, monde municipal, monde communautaire, réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, monde du travail syndical et patronal - ainsi que des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux.

Lors de la rencontre du 12 septembre 2003, le ministre Claude Béchar a manifesté un grand intérêt pour ce Forum et nous lui avons indiqué notre volonté d'en voir la poursuite.

3.4.6 Le Plan concerté pour les familles du Québec

Dans le cadre du Forum, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, madame Linda Goupil avait dévoilé le Plan concerté pour les familles du Québec : Le Québec en amour avec la famille. Ce plan comporte trois grandes parties Une volonté : répondre à de grands besoins Des actions structurantes : une approche globale et concertée Des mesures concrètes : une invitation à l'action. Ces dernières mesures au nombre de vingt-trois (23) se divisent en : La famille, institution de la société québécoise - L'État partenaire de la famille - Le soutien au rôle parental - L'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles - La conciliation famille-travail.

La mise en oeuvre de ce plan devait s'étaler sur une période de quatre ans et totaliser un investissement de plus de 24 000 000 \$.

3.4.7 Le Comité de suivi du Plan concerté pour les familles du Québec

Dans la foulée des travaux entrepris pour la mise en oeuvre du Plan concerté pour les familles du Québec, a été créé un Comité de suivi du Plan concerté pour les familles. Notre directeur, Yves Lajoie, y a été nommé par la Ministre Linda Goupil pour représenter le monde communautaire.

Il a siégé les 25 septembre, 24 octobre, 13 décembre 2002, et le 21 janvier 2003.

À la suite de la formation du nouveau gouvernement, ce Comité a été reconduit par le ministre Claude Béchar, et a poursuivi ses travaux le 3 septembre 2003 en présence de Mme Micheline Gamache, sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Le plan concerté a été passé en revue selon les priorités du nouveau gouvernement. Une prochaine rencontre aura lieu le 4 novembre 2003.

3.4.8 La reconnaissance et le financement des organismes communautaires

Ce dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires a deux volets.

D'une part, l'adoption par le précédent gouvernement de la « Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » a défini une politique la reconnaissance et le financement de l'ensemble de l'action communautaire.

Cette politique consiste à reconnaître trois volets de financement : la mission globale, les ententes de service, les projets ponctuels.

D'autre part, le financement à la mission globale se fera par le ministère dont la mission est correspondante à ceux des organismes reconnus.

L'accueil, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille ont relevé jusqu'au 14 avril du ministère de la Famille et de l'Enfance. Et la précédente ministre, madame Linda Goupil,



a incorporé à partir du 1er avril 2003, les organismes communautaires Famille nationaux. Les organismes régionaux et locaux Familles, relevant à ce moment du programme SOC (soutien aux organismes communautaires) au MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) à travers les Régies régionales, devant être incorporés au plus tard au 1er avril 2005.

Le Regroupement et sept autres organismes communautaires Familles, l'Association des haltes garderies communautaires du Québec - AHGCQ, le Carrefour québécois des ressources à la petite enfance - CQRPE, la Confédération des familles du Québec - COFAQ, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec - FAFMRQ, la Fédération des organismes communautaires Famille - FQOCF, Parents Secours du Québec, et la Semaine québécoise des famille - SQF, ont donc reçu dès cette année leurs subventions, eu égard à la mission, directement du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. La subvention reçue était un consolidation des subventions du SOC du MSSS, du PSEPA du MÉQ, et du Fonds du SACA. De plus, une certaine indexation a été accordée. Dans le cas du Regroupement de 11%.

La dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille par le gouvernement a largement mobilisé les ressources du Regroupement.

Le Regroupement a contribué très activement au développement de cette politique gouvernementale, par sa participation à deux instances de consultations :

- d'une part, au Secteur Famille du Comité aviseur du SACA, maintenant sous la responsabilité de M. Claude Béchard;

- d'autre part, au Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille, également sous la responsabilité de M. Claude Béchard.

3.4.9 Le Comité conjoint OCF/MESSF

Les rencontres du Secteur famille ont été nombreuses et régulières.

Les rencontres des OCF (organismes communautaires Famille) entre eux servent à faire le point sur la reconnaissance et le financement et, également, à préparer et donner suite aux rencontres avec les fonctionnaires du Gouvernement. Ces rencontres ont eu lieu le 25 novembre 2002, les 13 janvier, 13 février, 10 mars, 5 mai, 11 septembre et 2 octobre 2003. Les prochaines rencontres auront lieu les 6 novembre et 12 décembre 2003.

Quant au Groupe de travail, maintenant nommé : Comité conjoint OCF/MESSF (organismes communautaires Famille / ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille), il est également sous la responsabilité de M. le ministre Claude Béchard.

Ce Comité s'est réuni à la fois étudier les normes et les balises du financement des organismes communautaires Famille, le 30 janvier 2003. Le ministre Claude Béchard a donné le mandat afin de relancer les travaux du comité conjoint. La prochaine rencontre a eu lieu le 16 octobre 2003.

3.4.10 Le Secrétariat à l'action communautaire autonome

Pour implanter cette politique gouvernementale mentionnée ci haut, une rencontre s'est tenu, le jeudi 7 novembre 2002, dans les locaux du Regroupement, entre les fonctionnaires du SACA et du MFE et les représentants des quatorze (14) organismes ou regroupements nationaux désignés par le SACA et le MFE pour faire l'objet d'un transfert du Programme SOC (Soutien aux organismes communautaires) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a un programme à créer au MFE, tout en maintenant les acquis.

Une deuxième rencontre eut lieu le lundi 25 novembre, au Regroupement, avec cette fois, en plus, les fonctionnaires du MSSS.

Le Regroupement veille activement à l'application de cette politique gouvernementale qu'il a depuis longtemps et ardemment réclamée.

3.4.11 Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action

Le 28 septembre 2001, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Condition féminine, madame Linda Goupil, a annoncé un plan triennal visant à répondre aux besoins spécifiques des aînés : Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action.

Le 25 septembre 2002, Madame Linda Goupil annonçait que pour la deuxième année consécutive un fonds de 1M\$ (un million de dollars) est à nouveau disponible pour la réalisation de projets dans le cadre du programme Engagés dans l'action pour les aînés du Québec - Le financement de projets d'organismes communautaires intervenant auprès des aînés.

Cependant, lors du remaniement ministériel du 29 avril 2003, consécutif à l'élection d'un nouveau gouvernement le 14 avril précédent, le Regroupement a eu la très grande déception de constater que l'élément de politique familiale que nous appelons la verticalité, c'est-à-dire l'insertion de la politique des aînés au ministère de la Famille, a été inséré au ministère de la Santé et des Services sociaux.

En effet, le fait de confier à une ministre déléguée à la Santé, la responsabilité des aînés, a beaucoup déçu. Quel message a alors été véhiculé! Depuis, cette ministre a démissionné et la responsabilité confiée au ministre de la Santé et des Services sociaux...

3.4.12 Le Conseil des aînés

Un membre de notre Conseil d'administration, Richard Sarrasin, siège pareillement au Conseil des aînés. Nous y voyons également une reconnaissance de sa sagesse et aussi du rôle important de notre Regroupement.

3.4.13 Le Comité d'orientation des CPE

Le Regroupement est présent au Comité d'orientation des centres de la petite enfance, présidé par M. Guymond Cliche, sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et de l'Enfance, jusqu'au remaniement ministériel.

Yves Lajoie, notre directeur général y siège.

Le Comité s'est réuni le 12 décembre 2002 et le 27 février 2003. Il semblerait que ce comité sera bientôt réactivé.

3.4.14 Le Conseil de la famille et de l'enfance

De nombreuses rencontres ont eu lieu entre les membres du Regroupement et la Présidente.

Nous avons assisté, à Montréal, le 5 septembre 2002, au lancement de l'avis sur la situation des familles et des enfants : Les familles avec adolescents : entre le doute et l'incertitude. Gérard Valade, administrateur et Yves Lajoie, directeur général, représentèrent le Regroupement.

Nous avons également participé à une rencontre le 29 avril 2003. Nous avons célébré le 15e Anniversaire du Conseil, le 21 octobre 2003, et participé au Forum sur le Soutien économique aux familles « Soutenir les familles, oui, mais comment ? », le 13 novembre 2003.

3.4.15 FORUM sur la conciliation du travail avec la famille

Le 13 mars 2003 à Montréal - Hôtel Renaissance - s'est tenu à Montréal le Forum sur la conciliation du travail avec la famille.

Milieux patronaux, syndicaux, communautaires, gens des ressources humaines ainsi que le monde des villes et municipalités ont participé à la deuxième édition du Forum sur la conciliation du travail avec la famille organisée conjointement par le ministère du Travail et le ministère de la Famille et de l'Enfance, avec la participation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des normes du travail.

Le président, des administrateurs, et le directeur général du Regroupement y ont participé.

3.4.16 La Semaine québécoise des familles

Le Regroupement est membre fondateur de cet organisme voué à célébrer les familles. est fier que Marie-Berthe Chevalier, bénévole au Regroupement et grande organisatrice de nos déjeuners-croissants siège au Conseil d'administration de la Semaine québécoise des familles.

Lors de la dernière Assemblée générale annuelle qui s'est tenue, le 11 septembre 2003, et à laquelle a participé également notre directeur général, Marie-Berthe a été élue membre du Conseil d'administration. Félicitation à Marie-Berthe.

3.4.17 Journées annuelles de santé publique

Les 6e journées annuelles de santé publique se sont déroulées à Québec, du 18 au 21 novembre 2002, sur le thème Construire sur du solide.

Mme Claire Tranquille, jusqu'à récemment, agente de développement au Regroupement a participé à la soirée grand public, le



19 novembre 2002, sous le thème La conciliation famille / travail : osons rêver l'utopie!. Dans un débat animé entre des invités influents et des citoyens concernés : Droit de parole, elle a donné la réplique, entre autres à la ministre d'État à la Solidarité sociale et à la Famille et à l'Enfance, Mme Linda Goupil.

3.4.18 Lire et faire lire

Le Regroupement s'est engagé à promouvoir le projet Lire et faire lire qui est un organisme sans but lucratif dont les objets sont : Encourager et développer toutes initiatives de nature à promouvoir et développer le goût de la lecture; Favoriser le développement de liens entre les générations.

La promotion de ce projet a été initiée par l'écrivain français Alexandre Jardin

Ce projet se réalisera par l'implication de retraités bénévoles à l'école durant les périodes de garde en milieu scolaire.

Les partenaires sont : l'Association des retraités de l'enseignement du Québec, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, la Confédération des organismes familiaux du Québec, la Fédération de l'âge d'or du Québec, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, Parents-Secours du Québec, l'Union des écrivains et écrivains du Québec, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

Le directeur général du Regroupement participe activement au Conseil d'administration comme vice-président, de même qu'au Comité des structures. L'Assemblée générale de fondation a eu lieu le 29 octobre 2003.

3.4.19 Les affiliations du Regroupement

Le Regroupement étant lui-même un affiliateur, il n'a pas dans sa politique de devenir membre d'autres organismes. Mais, il le fait dans des circonstances qu'il juge essentielles à la réalisation de sa mission.

3.4.20 L'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF

Le Regroupement non seulement s'implique dans la construction de la politique familiale au Québec, mais il a voulu s'impliquer au plan international pour le mieux-être des familles du monde.

Ainsi, le Regroupement participe activement au développement de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF

Le gouvernement du Québec reconnaît FAMILIS comme une organisation internationale non gouvernementale et conclut avec lui un accord portant reconnaissance et octroi de certains avantages pour favoriser l'accomplissement de son mandat et le développement de ses activités.

C'est grâce aux subventions accordées à FAMILIS que nos déjeuners croissants sont diffusés sur Internet en versions sonore et visuelle.

Notre collègue, Yves Lajoie, directeur général du Regroupement, est également le secrétaire général de FAMILIS.

À ce titre, il s'est rendu du 30 octobre au 6 novembre 2002, à Montevideo, Uruguay, pour y organiser la VI^e Conférence ibéroaméricaine sur la famille et la Troisième assemblée générale de FAMILIS qui se tiendra vers la mi-mars à Cuba.

Le thème de la Conférence sera "Les familles et les cultures".

3.4.21 Les collaborations du Regroupement

Le Regroupement collabore avec de très nombreux organismes et il serait très difficile et périlleux de les nommer tous.

Ces collaborations font état d'un engagement profond et stable du Regroupement envers certains organismes qui ne sont pas l'un de ses membres. Soit qu'il ait contribué à les mettre sur pied, soit qu'il y siège à travers un des membres du Conseil d'administration, soit que ces collaborations soient tricotées très serrées.

Citons entre autres, les Maisons des grands-parents.

3.4.22 Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec

Ruth Laliberté-Marchand, notre première vice-présidente, est membre du Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec dont le siège est situé à Trois-Rivières.

Richard Sarrasin, président, Nathalie D'Amours, administratrice

d'alors, et Gérard Valade, administrateur, ont participé, le 1er novembre 2002, toujours à Trois-Rivières, au Colloque : Qu'attend-on des parents ? organisé par ce Conseil.

Notons que Ruth Laliberté-Marchand et Richard Sarrasin ont participé à la création de ce Conseil qui a vu le jour en 1995.

Le 7^e Symposium québécois de recherche sur la famille s'est tenu à Trois-Rivières les 30 et 31 octobre 2003.

Richard Sarrasin, Gérard Valade et Yves Lajoie y ont participé.

3.4.23 Institut national de la recherche scientifique (INRS) Urbanisation, culture et société Partenariat : Famille en mouvance et dynamique intergénérationnelle

Y siègent Richard Sarrasin et Yves Lajoie.

3.4.24 Les représentations effectuées par le Regroupement

Ces représentations témoignent de la mission du Regroupement d'appuyer toute revendication promouvant les intérêts ou le mieux-être des familles effectué par des organismes ou des institutions qui ne sont pas membres du Regroupement.

4. Le XX^e Anniversaire du Regroupement

L'événement marquant de cette année 2002-2003 a été notre magnifique célébration du XX^e Anniversaire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

Cet événement s'est tenue, le jeudi 19 juin 2003, à Montréal, à l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil, qui soit dit en passant est membre du Regroupement.

La fête s'est déroulée sur une journée complète.

Fondé le 22 février 1983, le Regroupement obtenait ses lettres patentes le 15 mai 1984.

Aussi, dans le cadre de ses déjeuners-croissants, au terme de sa quinzième année et le 160^e de la série, nous avons tenu une journée Conscience et Reconnaissance.

Nous avons voulu honorer et inviter lors de cette journée:

- Les personnalités politiques et les fonctionnaires gouvernementaux qui ont oeuvré à la politique familiale.
- Nos présidents anciens et actuel.
- Les membres anciens et actuels du Conseil d'administration.
- Les membres du Regroupement et leurs délégués.
- Les personnes ressources de nos 160 déjeuners-croissants et les personnes qui y ont participé.
- Les collègues gouvernementaux, universitaires et familiaux.

Dans une salle décorée de nombreuses photos relatant l'histoire, et les personnes de la politique familiale et du Regroupement, la journée s'est déroulée comme suit :

* À 10 heures : Conférences - échanges

Vingt ans de politique familiale au Québec

Vingt ans de réalisations gouvernementales - Mme Micheline Gamache - sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la famille

Vingt ans d'études universitaires sur la famille au Québec - Mme Denise Lemieux - Auteure - Chercheure - Professeure -INRS - Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, culture et société

Vingt ans d'actions communautaires - M. Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

* À 12 heures : Buffet - lancement - rencontres

Un buffet et beaucoup de fraternisation avec le lancement de l'édition CD du bulletin du Regroupement Pensons famille.

* De 14 à 18 heures : Porte ouverte - café

De nombreuses personnalités, personnes collaboratrices et anciennes et actuelles sont venues fraterniser dans une grande atmosphère de convivialité.

* À 18 heures : Vin d'honneur

Ce fut une occasion de rencontres et d'échanges

* À 19 heures : Souper Reconnaissance

Un hommage de reconnaissance a été rendu aux militants du Regroupement.



* Hommages aux Personnes signataires des Lettres patentes : Madeleine Bouvier-Dubuc, Aurore Dugas, Yves Lajoie, Jocelyn Ouellet, Richard Sarrasin.

* Hommages aux Personnes présidentes : Jacques Lizée, Bernard Fortin, Denise T. Casimir, René Pagé, Richard Sarrasin

* Hommage au Secrétaire général : Yves Lajoie

* Hommage à la Personne coordonnatrice des activités du secrétariat : Lyette Lamothe

* Hommage à la Personne informaticienne : Louis Kirouac

* Hommage à la Personne organisatrice bénévole des satellites et des déjeuners-croissants : Marie-Berthe Chevalier

* Hommages aux Personnes membres du Comité de coordination et du Conseil d'administration

* Hommages aux Personnes présentes à l'Assemblée de fondation et aux Assemblées générales

* Hommages aux Personnes collaboratrices

* Hommages aux Personnes ressources des satellites et des déjeuners-croissants

* Hommages à la Ministre d'État, aux Ministres, aux Ministres délégués et délégués, aux Ministres responsables de la politique familiale

* Hommages aux Secrétaires généraux associés et aux Sous-ministres.

5. Les ressources humaines du Regroupement

Les familles sont du vrai monde, ainsi en est-il des personnes qui oeuvrent au mieux-être des familles.

Je veux d'abord rendre hommage aux membres du Conseil d'administration qui se sont rencontrés à onze (11) reprises entre le 1er septembre 2002 et le 31 août 2003.

Soient : le 11 septembre, le 9 octobre, le 21 novembre, le 11 décembre 2002, le 8 janvier, le 12 février, le 12 mars, le 9 avril, le 7 mai, le 11 juin, et le 20 août 2003.

Je salue nommément celles et ceux qui composent le Conseil depuis le 21 novembre dernier : la première vice-présidente Ruth Laliberté-Marchand, la vice-présidente Susanne Meek-Lavallée, le vice-président secrétaire Marc Lamarche, le vice-président trésorier André Thouin, l'administratrice Merlaine Brutus, l'administratrice Lise Henry, l'administratrice France Laflamme, l'administrateur Gérard Valade. Sans m'oublier, moi-même, le président Richard Sarrasin.

Je remercie également ceux qui exercent et ont exercé la permanence au Regroupement.

Je salue avec beaucoup de plaisir l'implication de notre ami Yves Lajoie, au titre de directeur général du Regroupement.

Je souligne l'engagement et la fiabilité de madame Lyette Lamothe, notre coordonnatrice.

Je salue l'enthousiasme et la détermination de madame Marie-Berthe Chevalier, notre organisatrice des déjeuners-croissants.

Je souligne le professionnalisme de Giosafat Mingarelli, notre stagiaire de l'été.

Je salue la compétence et le dévouement de nos collaboratrices et collaborateurs en cours d'année : Mohamed Arhab et Raymond Dumoulin, webmestres, Virginie Gierzod et Maria Morales, secrétaires, Emmanuelle Tassé, recherchiste-animatrice.

6. Les conclusions

Vous me pardonnerez sans doute l'ampleur de mon Rapport des activités pour l'année 2002-2003. Mais le Regroupement est un organisme important pour la politique familiale au Québec. Nous avons eu à la dernière Assemblée générale annuelle un mandat de votre part et nous croyons l'avoir accompli avec rigueur et aussi enthousiasme.

C'est à vous maintenant de nous dire comment vous voulez que s'orientent pour cette année les forces de votre Regroupement. Quant à nous, nous croyons qu'il faille appuyer de façon intelligente et critique les efforts du gouvernement dans le développement de la politique familiale. Nous devons exiger que s'exerce davantage le partenariat entre le mouvement familial et le gouvernement. Nous devons également exiger que le financement des organismes familiaux soit révisé à la hausse, non pas comme une faveur, mais comme un droit découlant du partenariat et du droit qu'ont les citoyens et les payeurs de taxes à indiquer au gouvernement où doivent se faire la répartition du produit des taxes et la pérennité des richesses collectives.

Quant à nous, nous offrons au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, à la ministre déléguée à la Famille, et leurs collaboratrices et collaborateurs, tant politiques que fonctionnaires, notre collaboration et les assurons de notre partenariat.

Chers amis, chers collègues, je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous avez portée en nous.



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

Numéro de téléphone : (1-514) 527-8435
Numéro de télécopieur : (1-514) 527-8816
www.familis.org/riopfq riopfq@familis.org

Les membres du Conseil d'administration 2003-2004



Ruth Laliberté Marchand - Première vice-présidente
FAMILIS - OMF Organisation mondiale pour les familles

Richard Sarrasin - Président
*Maison des Grands-Parents de Sherbrooke
Association des centres jeunesse du Québec*

Merlaine Brutus - Administratrice
Entraide bénévole - Kouzin Kouzin'

**L'Assemblée générale remercie chaleureusement
Madame Susanne Meek Lavallée
Membre du Conseil d'administration
1998-2003
qui n'a pas sollicité
le renouvellement de son mandat**

Debout :

Julien Ouellet - Administrateur
La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy
André Thouin - Vice-président trésorier
La Révothèque

Gérard Valade - Administrateur -
Table provinciale de pastorale familiale

France Laflamme - Vice-présidente
Seréna Québec

Marc Lamarche - Vice-président secrétaire
*Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale
du Montréal métropolitain - FÉCHIMM*

Lise Henry - Administratrice
Association des haltes garderies communautaires du Québec

Yves Lajoie - Directeur général

Le point sur la politique familiale

Monsieur Claude Bécharde
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

À l'occasion
de l'Assemblée générale annuelle
du Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec
Le 20 novembre 2003

* Voyez le texte de Monsieur Claude Bécharde
www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/bechard.html

* Écoutez son allocution
www.familis.org/webcasting/bechardson.html

* Regardez son allocution
www.familis.org/webcasting/bechardvideo.html



Selon les coutumes du Regroupement
nous avons remis des fleurs
à Monsieur Claude Bécharde
Ministre de l'Emploi,
de la Solidarité sociale et de la famille
et à Monsieur Richard Sarrasin
Président
du Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

Notes pour l'allocution

Mesdames, messieurs,

- Je suis très heureux de participer aujourd'hui à votre assemblée générale.

- Je tiens d'ailleurs à féliciter le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec pour son excellent travail.

- La politique familiale est une des pièces maîtresse de la politique sociale d'un État.

- Je suis donc heureux de pouvoir compter aujourd'hui sur l'expertise d'intervenants de plusieurs milieux, et je tiens à vous remercier de votre présence.

- Dans l'élaboration d'une politique familiale, il y a des constats à faire.

- **Premier constat** : les familles qui n'utilisent pas les services de garde reçoivent un soutien minime voire inexistant.

- **Second constat** : le soutien financier actuel est très complexe, et cette complexité a deux conséquences malheureuses : c'est que les clientèles visées par les mesures financières ne peuvent pas toujours s'en prévaloir et les programmes ont entre eux des « interactions non désirables ».

- Lorsque les revenus de travail augmentent, certains programmes peuvent entraîner des variations importantes dans les montants qui sont versés.

- **Troisième constat** : certaines familles à très faible revenu peuvent recevoir de l'État québécois un soutien moins généreux que les familles à revenu moyen.

- La problématique s'accroît pour les familles qui ne reçoivent pas de supplément pour leur revenu de travail.

- **Dernier constat** : les ménages sans enfants auraient peu ou pas contribué à l'effort de la politique familiale.

- L'ensemble de ces constats contribue à alimenter notre réflexion sur les mesures à mettre en place pour répondre aux besoins des familles québécoises.

- Lors de la consultation sur les services de garde tenue en août dernier, plusieurs groupes ont clairement exprimé le désir que le gouvernement du Québec révise le soutien aux familles.

La conciliation travail-famille

- La conciliation travail-famille est une des grandes priorités de notre gouvernement.

- Les changements sociaux d'envergure que nous avons connus au cours des dernières décennies nécessitent une adaptation aux nouvelles réalités de la famille et du monde du travail.

- Nous avons donc la ferme intention de proposer des mesures qui aideront concrètement les parents du Québec qui sont sur le marché du travail à passer plus de temps avec leurs enfants.

- Cette politique s'adressera aux parents qui doivent s'occuper de jeunes enfants mais aussi de leurs proches âgés ou en perte d'autonomie.

- La politique touchera bien sûr les milieux de travail, mais elle impliquera aussi les milieux de vie, les écoles, les services de garde et toutes les autres structures qui peuvent faire une différence dans la vie des familles et qui sont souvent mieux placés que le gouvernement pour favoriser la conciliation entre le travail et la famille.

- J'espère ainsi que d'ici un an, nous serons en mesure d'adopter une politique de la conciliation travail-famille qui sera englobante, qui encouragera la collaboration de tous les acteurs sociaux et qui saura proposer aux familles des solutions qui correspondent vraiment à leurs besoins.

Merci!

**Emploi,
Solidarité sociale
et Famille**

Québec



www.messf.gouv.qc.ca/ ministre@messf.gouv.qc.ca

La population : l'immigration

La rencontre du 17 décembre 2003

Le Québec éprouve un problème de population : vieillissement de la population, baisse de la natalité, adoption internationale, déficit migratoire. Le Regroupement aborde cette problématique, au cours de trois déjeuners croissants :



- La population : la natalité - le mercredi 24 septembre 2003
- . La population : l'adoption - le mercredi 15 octobre 2003
- . La population : l'Immigration - le mercredi 17 décembre 2003.

Les personnes ressources

Monsieur Jacques Robert
 Directeur
 Direction des politiques et programmes d'intégration
 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Monsieur Stephan Reichhold
 Directeur général
 Table de concertation des organismes
 au service des personnes réfugiées et immigrantes TCRI

Madame Maria Eugenia Morales
 Adente d'accompagnement
 CANA - Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants

La politique d'immigration au Québec

Monsieur Jacques Robert
 Directeur
 Direction des politiques et programmes d'intégration
 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

La politique d'immigration du Québec

Mme Madeleine Gagné, sous-ministre adjointe à l'Intégration et à la Régionalisation, n'est pas en mesure d'être parmi vous ce matin. Elle s'en excuse. Elle m'a demandé de la remplacer et c'est avec plaisir que j'ai accepté de vous livrer l'allocation qui a été spécialement préparée pour l'occasion.

Je veux d'abord remercier les organisateurs de cette rencontre de nous avoir offert la possibilité de partager avec vous quelques réflexions sur la politique d'immigration gouvernementale et plus particulièrement, sur son rôle face au choc démographique que le Québec s'apprête à vivre.

Comme vous le savez tous, l'évolution démographique du Québec est caractérisée, depuis 30 ans, par un fléchissement de la natalité. Ainsi, alors que le Québec avait connu annuellement plus de 140 000 naissances pendant la seconde moitié des années 1950, leur nombre devenait inférieur à 100 000 à la fin des années 1970, pour passer sous la barre des 75 000 en 1999.

Le maintien de cette tendance a pour effet de provoquer un vieillissement accéléré de la population. Comme l'indique le document de consultation publique dévoilé cet automne par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, M. Claude Béchar, le Québec est une des sociétés, dans le monde, où la population vieillit le plus rapidement. Alors qu'en 1971, 57 % de la population québécoise avait moins de 30 ans et que 6,9 % de cette population était âgée de 65 ans et plus, en 2001, la proportion des moins de 30 ans a reculé à 38 % et celle des plus de 65 ans s'établit à plus de 13 %. C'est tout un changement!

Cette situation nécessite que la société s'ajuste et s'adapte. En effet, selon les prévisions d'Emploi-Québec, plus de la moitié des 640 000 emplois à pourvoir pour les années 2002-2006 résulteront de départs à la retraite.

La bonne nouvelle, c'est que les jeunes devraient rencontrer beaucoup moins de difficultés à se trouver un emploi

que la génération qui les a précédés. Toutefois, ils ne seront vraisemblablement pas en nombre suffisant pour combler tous ces postes, de sorte que des raretés importantes de main-d'oeuvre se profilent à l'horizon, dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions, raretés qui devraient évidemment s'amplifier au fur et à mesure qu'on se rapprochera du début du déclin de la population en âge de travailler.

Mais je veux en venir à mon propos principal : quel rôle peut jouer l'immigration dans cette dynamique démographique? On peut en identifier deux.

Premièrement, l'immigration, par un apport immédiat de personnes, peut retarder l'avènement de la décroissance de la population. En 2001, le solde migratoire net, qui tient compte tant des mouvements internationaux que des mouvements interprovinciaux de personnes, a été supérieur à l'accroissement naturel de la population, pour la première fois de l'histoire.

On assiste probablement là au début d'une nouvelle tendance : les déplacements de personnes vers le Québec contribuent davantage à l'accroissement de la population que les naissances.

Deuxièmement, l'immigration constitue un apport de jeunes femmes et de jeunes hommes parce que le Québec favorise la venue de personnes jeunes et actives.

Évidemment, l'apport démographique de l'immigration n'a de sens que si les nouveaux arrivants réussissent leur établissement au Québec. Or, depuis quelques mois, plusieurs statistiques publiées montrent que les nouveaux immigrants récemment arrivés connaissent plus de difficultés à se trouver des emplois, que les emplois trouvés ne correspondent pas toujours à leurs qualifications et, qu'en conséquence, leurs revenus n'augmentent pas aussi rapidement que ceux des personnes qui les ont précédés.

Je constate également que les personnes issues de minorités visibles, à qualifications égales, ont un taux de chômage plus élevé que celui de la population dans son ensemble.

Pourtant, les immigrants ont un rôle à jouer dans le développement économique de toutes les régions du Québec.

Nous avons tous – la société d'accueil, les nouveaux arrivants, les différents paliers de gouvernements, les organismes non-gouvernementaux, les employeurs, les institutions et les citoyens – la responsabilité d'identifier les pistes d'action les plus aptes à favoriser une contribution accrue de l'immigration à l'atteinte des objectifs de développement démographique et économique du Québec.

La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Mme Michelle Courchesne a donc pris le parti de s'attaquer résolument à cette problématique. Elle entend agir sur deux fronts :

- * mettre en place des mesures concrètes favorisant l'insertion en emploi des immigrants et leur intégration pleine et entière à la société québécoise; cette volonté se traduira par l'annonce et la mise en oeuvre d'un plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles dans la foulée de la tournée ministérielle réalisée cet automne;

- * ce plan d'action sera accompagné d'une nouvelle planification triennale des niveaux d'immigration en fonction des capacités d'accueil du Québec et de la contribution optimale des immigrants à la société québécoise. La ministre a d'ailleurs annoncé, la semaine dernière, la tenue d'une consultation publique sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007, qui se déroulera en février prochain. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance des documents de consultation, qui sont disponibles sur le site Internet du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration www.mrci.gouv.qc.ca.

Je voudrais également vous entretenir quelques instants sur la régionalisation de l'immigration.

À ce jour, malgré une légère progression du mouvement, les résultats concernant l'attraction d'immigrants dans la Capitale-Nationale et les différentes régions du Québec sont en deçà des objectifs. Il est clair qu'il faut poser le bon diagnostic; en questionnant nos façons de faire, en réexaminant la capacité d'accueil des régions et en repensant le rôle comme l'action des principaux acteurs régionaux.

Il faut surtout lever des obstacles pour créer de meilleures conditions d'intégration économique des immigrants dans toutes les régions. Parmi les mesures sur lesquelles nous devons nous pencher pour faciliter l'intégration des immigrants à notre vie économique, soulignons la nécessité :

- * de sensibiliser les employeurs aux compétences de ces travailleurs provenant de l'immigration;
- * d'adapter la réglementation et les pratiques en matière de reconnaissance des acquis et des compétences;
- * de faire une plus grande place aux membres des communautés culturelles dans les ministères et les réseaux, notamment dans la Capitale-Nationale;
- * de les impliquer davantage dans notre recherche de solutions.

Il faut encourager le débat public autour de l'évolution démographique et des besoins en main-d'oeuvre et faire la promotion de l'immigration comme une des solutions aux problèmes soulevés par la dynamique démographique dans toutes les régions du Québec.

Nous devons aussi intervenir auprès de la population pour lui faire connaître les réussites et l'apport économique et social des immigrants qui s'établissent parmi nous.

La ministre, Mme Courchesne, invite tous et chacun à mettre l'épaule à la roue, à une forte concertation de la part du plus large éventail possible d'intervenants. Des efforts communs sont essentiels.

L'avenir est à l'ouverture sur le monde et à la diversité des populations. Jamais dans l'histoire n'y a-t-il eu autant de gens demeurant et travaillant dans un pays autre que celui où ils sont nés. Cette réalité, qui permet aux sociétés dynamiques d'attirer des individus de partout pour contribuer à leur essor, va bien au-delà de ce qu'on appelle la régionalisation de l'immigration... elle est notre avenir et elle se construit dès aujourd'hui.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/robert.html

**Relations
avec les citoyens
et Immigration**

Québec



Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Vox : (1-514) 873-8624
Fax : (1-514) 873-7349

www.mrci.gouv.qc.ca
webmestre@mrci.gouv.qc.ca

Être réfugié au Québec

Monsieur Stephan Reichhold
Directeur général
Table de concertation des organismes
au service des personnes réfugiées et immigrantes TCRI

www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/reichhold.html

Créée en 1979, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) est un regroupement d'une centaine d'organismes voués à la défense des droits et à la protection des personnes réfugiées et immigrantes au Québec et impliqués dans l'établissement et l'intégration de toutes les catégories de nouveaux arrivants, en terme de service, d'aide, de soutien, de parrainage, de réflexion ou de solidarité.

L'accueil des réfugiés au Québec

- À priori, on peut dire que le Québec (et le Canada) est un des endroits en occident le plus ouvert et qui offre les meilleures conditions de protection et d'accueil aux réfugiés,

comparées à de nombreux pays occidentaux qui ont peu à peu fermé leur porte aux réfugiés ou qui ont peu ou pas du tout de services sociaux à offrir.

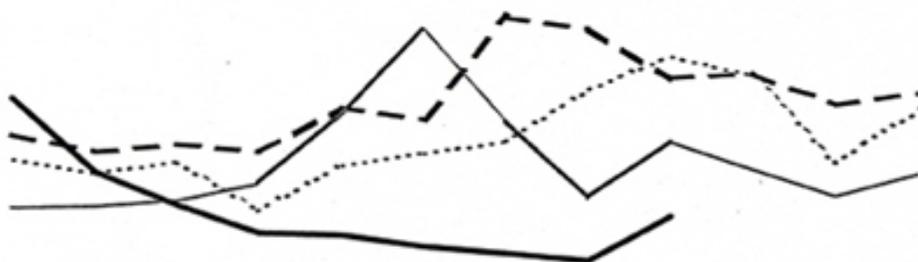
Ceci doit cependant être relativisé, étant donné les nombreux problèmes et aberrations qui persistent dans les programmes d'immigration et le système et les procédures de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Les ressources et les moyens d'accueil et de soutien des demandeurs d'asile sont inadéquats au Québec et sources de détresse pour de nombreux demandeurs d'asile au niveau matériel et psychosocial.

Le Québec, en particulier, accueille un nombre important de réfugiés en chiffre absolu proportionnellement au reste du Canada - 26% de l'immigration humanitaire au Canada ces cinq(5) dernières années - et par rapport aux nouveaux arrivants - autour de 20 % de l'ensemble du mouvement migration au Québec ces dix dernières années, en Ontario c'est même pas 10 %.





Répartition par mois des demandeurs d'asile Région du Québec 2000-2003



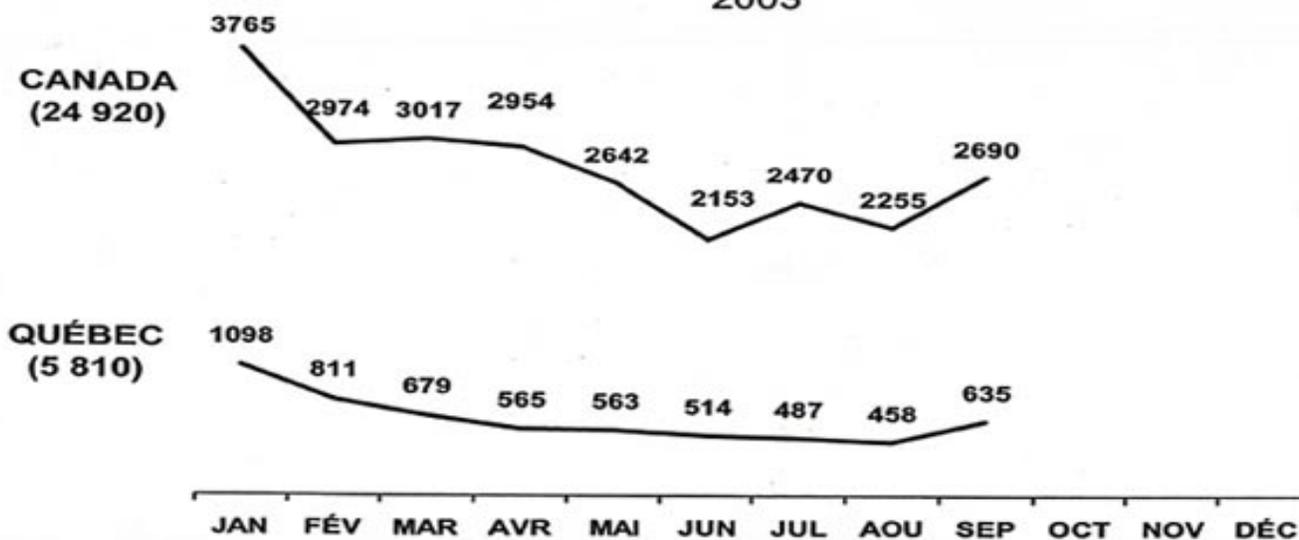
	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	Total	Diff.
..... 2000	857	811	854	653	834	889	930	1134	1270	1195	845	1056	11 328	
- - - 2001	955	888	918	888	1063	1020	1421	1378	1181	1194	1069	1111	13 086	+15,5%
— 2002	667	676	696	766	1038	1371	1010	708	934	824	713	801	10 204	-22,02%
— 2003	1098	811	679	565	563	514	487	458	635				5 810	

Source: SSOBL

SERVICE DU RENSEIGNEMENT
CIC / RÉGION DU QUÉBEC



Répartition par mois des demandeurs d'asile Québec/Canada 2003



Source: SSOBL

SERVICE DU RENSEIGNEMENT
CIC / RÉGION DU QUÉBEC



La population québécoise fait en général peu de distinction entre les réfugiés et les immigrants, alors que les conditions du parcours migratoire et l'impact sur l'intégration sont très différents selon la catégorie. Le gouvernement du Québec n'en parle pas. Il n'y a pas de leadership politique du Québec à cet effet alors que le Québec devrait être fier de sa contribution.

Réfugiés : une personne qui du fuir son pays craignant la persécution

Immigrants : projet migratoire planifié et choix délibéré

Trois (3) catégories de réfugiés

a) réfugiés sélectionnés par le gouvernement pour

rétablissement surtout en région : large panier de service mais pas toujours adapté;

b) réfugiés parrainés par le secteur privé : résident permanent pris en charge par un groupe parrain, restriction au niveau du bien-être social. Programme qui fonctionne très mal actuellement;

c) réfugiés reconnus sur place : laissé souvent à lui-même durant leur processus de demande d'asile jusqu'à obtention du statut de réfugié, peu de services sociaux, détérioration importante suite au décret de 1996 coupant la majorité des services. (ex. RAMQ, accès aux programmes de soutien à la recherche d'emploi, etc.).

Immigration au Québec selon le sexe et la catégorie, 1993-2002

Année	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés		Autres immigrants n	Total (100 %)
	n	%	n	%	n	%		
Total								
1993	21 388	47,6	16 859	37,5	6 721	14,9	-	44 968
1994	11 464	40,9	12 116	43,2	4 461	15,9	2	28 043
1995	11 368	41,8	9 715	35,7	6 128	22,5	11	27 222
1996	11 498	38,6	9 238	31,0	8 902	29,9	134	29 772
1997	11 727	42,4	8 158	29,5	7 689	27,8	110	27 684
1993-1997	67 445	42,8	56 086	35,6	33 901	21,5	257	157 689
1998	13 321	50,3	6 902	26,0	6 228	23,5	58	26 509
1999	14 251	48,8	7 554	25,9	7 341	25,1	68	29 214
2000	16 431	50,6	7 974	24,5	8 049	24,8	48	32 502
2001	21 891	58,3	8 477	22,6	7 155	19,1	14	37 537
2002	23 229	61,7	7 941	21,1	6 438	17,1	11	37 619
1998-2002	89 123	54,5	38 848	23,8	35 211	21,6	199	163 381
1993-2002	156 568	48,8	94 934	29,6	69 112	21,5	456	321 070

Données préliminaires pour 2002.

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, Direction de la population et de la recherche.

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMIGRATION RÉCENTE

Le rôle et l'intervention des organismes au service des nouveaux arrivants auprès des réfugiés :

- peu de soutien au niveau du développement de ressources et de la formation spécifique en ce qui concerne l'intervention auprès des réfugiés;

- accueil et établissement des réfugiés publics (surtout en région), population des plus vulnérables (nouveaux bassins), crise du logement, services publics non adaptés, manque de ressources financières chroniques, isolement;

- conditions générales de travail difficiles, épuisement, stagnation des subventions alors que l'immigration en général est en croissance - 25% depuis 3 ans, surtout à Montréal;

- confrontés à des problèmes particuliers : non-reconnaissance et pas de financement pour les services aux demandeurs d'asile, CIC, pauvreté et précarité, employabilité, santé mentale, syndrome post-traumatique.

Enquête de Santé Québec sur l'état de la santé des immigrants récents (2002) :

- on note que plus de la moitié de l'ensemble de la population issue de l'immigration récente affirme avoir été témoins de faits violents et le quart d'entre eux disent qu'eux-mêmes ou leur proche on souffert de persécution.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes :

- soutenir ses organismes membres dans leur travail quotidien;

- avoriser le développement d'une meilleure concertation et d'une collaboration entre l'ensemble des intervenants travaillant auprès des personnes réfugiées et immigrantes ainsi qu'entre le réseau communautaire et le secteur gouvernemental;

- défendre les droits des réfugiés pour leur apporter l'aide nécessaire lors de leur établissement au Québec;

- développer et améliorer les services offerts aux personnes réfugiées et immigrantes;

- sensibiliser et informer la société d'accueil à la réalité des nouveaux arrivants et stimuler le dialogue interculturel.

Les activités et les services de la TCRI sont développés en fonction de la demande et des besoins de ses membres et des mandats qui lui sont conférés dans les instances démocratiques du regroupement. La TCRI est un organisme à but non lucratif et indépendant, incorporé depuis 1981.



Immigration au Québec selon le sexe et la catégorie détaillée, par période, 1993-2002

Catégorie	1993-1997		1998-2002		1993-2002	
	n	%	n	%	n	%
Total						
Immigration économique	67 445	42,8	89 123	54,5	156 568	48,8
Travailleurs qualifiés	42 809	27,1	66 906	41,0	109 715	34,2
Parents aidés	3 380	2,1	2 562	1,6	5 942	1,9
Gens d'affaires, total	18 313	11,6	17 586	10,8	35 899	11,2
- <i>Entrepreneurs</i>	10 708	6,8	4 701	2,9	15 409	4,8
- <i>Travailleurs autonomes</i>	1 349	0,9	1 308	0,8	2 657	0,8
- <i>Investisseurs</i>	6 256	4,0	11 577	7,1	17 833	5,6
Aides familiales	1 486	0,9	1 414	0,9	2 900	0,9
Autres ¹	1 457	0,9	655	0,4	2 112	0,7
Regroupement familial	56 086	35,6	38 848	23,8	94 934	29,6
Époux, conjoints, partenaires	33 398	21,2	26 353	16,1	59 751	18,6
Enfants	6 478	4,1	3 284	2,0	9 762	3,0
Adoption internationale	4 156	2,6	3 954	2,4	8 110	2,5
Parents ou grands-parents	11 884	7,5	5 119	3,1	17 003	5,3
Autres parents	170	0,1	138	0,1	189 560	59,0
Réfugiés et personnes en situation semblable	33 901	21,5	35 211	21,6	69 112	21,5
Réfugiés pris en charge par l'État	8 810	5,6	9 683	5,9	18 493	5,8
Parrainage	1 372	0,9	1 109	0,7	2 481	0,8
Réfugiés reconnus sur place	19 519	12,4	18 119	11,1	37 638	11,7
Membres de la famille d'un réfugié ²	4 195	2,7	6 213	3,8	10 408	3,2
Autres réfugiés	5	0,0	87	0,1	92	0,0
Autres immigrants ³	257	0,2	199	0,1	456	0,1
Total	157 689	100,0	163 381	100,0	321 070	100,0

Données préliminaires pour 2002.

¹ Immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée, retraités et candidats des provinces.

² Membres de la famille d'un réfugié reconnu sur place.

³ Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas d'ordre humanitaire.

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction de la population et de la recherche.



518, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H2S 1S5

Vox : (1-514) 272-6060
Fax : (1-514) 272-3748

tcri@cam.org
www.tcri.cam.org



Le Réseau jumelage interculturel est le regroupement des organismes d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et immigrants qui offrent le programme de jumelage (ROSNA), comité de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

Le Jumelé

Le Jumelé est une Tribune libre de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

Ce journal est distribué par le réseau de la Ville de Montréal. Le Jumelé est aussi distribué dans les réseaux des bibliothèques et certains cafés de plusieurs villes des régions de la Capitale-Nationale et Est du Québec, Montérégie, Estrie et Centre du Québec, Outaouais, Laval-Laurentides-Lanaudière.

Être immigrante au Québec

Madame Maria Eugenia Morales
Agente d'accompagnement
CANA - Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants

Expérience d'immigration du Guatemala au Québec

Lorsque j'ai pris la décision d'émigrer au Québec avec mes trois jeunes enfants, c'était surtout parce que la situation politique de mon pays se détériorait.

Étant professeur à l'Université nationale du Guatemala au département de Science politique, ma vie était en danger par mes idées de justice sociale. Nous étions dans une guerre civile non déclarée officiellement, mais toutes et tous travaillant dans l'éducation, dans la communauté, étaient visés par la police secrète militaire et les groupes paramilitaires. Je ne voulais pas pour mes enfants et moi-même vivre dans un pays où les gens étaient persécutés pour leur pensée.

J'ai choisi le Québec parce que ma soeur et mon frère vivaient ici depuis quelques années. Ils m'ont parrainé et, de

cette façon, moi et ma famille, nous nous sommes rendues ici en 1986.

La démarche administrative fut plus facile et vite que prévue, peut-être parce que je l'avais entreprise depuis la Californie où je faisais mes études de maîtrise. Le résultat fut que dans six (6) mois, j'ai reçu l'acceptation de l'ambassade du Canada au Guatemala. Les deux fonctionnaires, le fédéral et le provincial, ont donné leur accord et me voilà, mes documents étaient prêts pour que je quitte le pays.

La décision était prise. Cependant, à un moment donné, je n'étais plus sûre de partir. Mon travail à ce moment-là était intéressant, mes enfants allaient bien dans leurs études, ma fille aînée finissait ses études au secondaire. Mais, la situation du pays restait difficile et en voyant un meilleur avenir pour mes enfants, la décision était évidente.

Malgré que le conseil de l'ambassade canadienne était de quitter le pays toute seule sans mes enfants et rien vendre au cas où je changerais d'idée, la décision était de partir 

toutes ensemble. Et le 18 octobre 1986, on a quitté le pays et tout notre vie changeait à jamais.

Nous sommes arrivées à Dorval, où les fonctionnaires de l'immigration nous ont amenées dans une salon pour nous fournir tous les documents de la démarche administrative pour nous procurer les cartes d'assurance sociale et d'assurance maladie, et les renseignements pour inscrire les filles à l'école, etc.

Mon frère et ma soeur nous attendaient et nous ont amené à notre premier logement situé sur la rue Sherbrooke coin Parthenais. Ma famille vivaient aussi tout près. Alors à ce moment-là, tout notre avenir semblait heureux, excitant et plein d'expectatives d'un futur merveilleux!

Pas plus tard qu'une semaine, on a commencé à expérimenter le choc culturel. C'était d'abord au niveau familial. On n'était pas habituées à vivre dans un petit espace. Les disputes n'ont pas tardé à se présenter. Les filles ne voulaient pas prendre des responsabilités ménagères. Étant une mère monoparentale, j'ai ressenti une responsabilité plus accrue parce que j'ai dû me prendre en main et aussi les filles. J'avais perdu le contrôle de ma vie et de mes enfants. Bientôt je ne connaissais plus le milieu social de mes enfants, en somme, j'étais écartée de leur vie sociale.

Deuxièmement, le coté professionnel en a subi les conséquences. Ma méconnaissance linguistique rendait plus difficile mon insertion sur le marché du travail. Je suis allée prendre de cours de français au C.O.F.I pendant quelques mois à temps plein. Mais le niveau était assez bas et étant donné que mon domaine professionnel dépendait beaucoup de la communication orale, je n'avait pas l'assurance pour me débrouiller comme j'étais habituée dans ma langue. En conséquence, j'étais dans l'insécurité et mes expectatives de me situer dans un emploi au même niveau que celui que j'avais au Guatemala était presque impossible à achever. Malgré qu'au Guatemala on m'avait assurée que je n'aurais pas de problème de me trouver de l'emploi, ici, au Centre d'emploi on m'a répondu que les seuls emplois qu'ils y avaient étaient dans la manufacture. C'était très difficile de me sentir isolée de la vie professionnelle que j'avait prévue.

Troisièmement, étant parrainée par ma famille, je ne pouvait pas faire demande de l'aide sociale. Donc, mes épargnes disparaissaient dans les dépenses du logement, du chauffage, des vêtements d'hiver, de la nourriture, etc. Ma fille deuxième fille travaillait dans des boulots pour les étudiants et apportaient un peu d'argent à la maison, mais la plupart de l'argent allait pour acheter des choses que les jeunes filles voulaient.

J'ai commencé à me poser des questions concernant la décision prise en me disant que, probablement, je n'avais pas considéré que changer du pays signifie beaucoup plus que j'en avais pensé. À ce moment-là le coût semblait énorme.

Cependant, je n'ai pas envisagé de retourner, mes enfants étaient beaucoup plus adaptées que moi-même, alors je n'avais pas le droit de les faire encore changer de pays. Ma fille aînée faisait ses études au Cégep Ahuntsic, les autres deux filles au secondaire. Pour elles c'était aussi difficile, mais à ce moment-là aucune d'entre nous n'avaient pris conscience de ce qui nous arrivait. On ne savait pas qu'il avait des organismes communautaires spécialisés pour aider psychologiquement les nouveaux immigrants à faire face au choc culturel. Mon frère et ma soeur nous ont beaucoup aidé pour nous adapter, mais leur expérience était très différente de la nôtre. Eux sont arrivés sans famille et leur métier était beaucoup plus convoité sur le marché de travail. Les deux travaillaient dans l'industrie du voyage et n'ont pas connu de difficultés majeures pour se situer professionnellement.

Dans la confusion et la détresse que j'avais, j'ai trouvé comme moyen pour me sentir utile que c'était de m'impliquer dans les organismes communautaires qui fournissaient l'accueil aux nouveaux immigrants et réfugiés. Comme bénévole, j'ai pensé que je pouvais les aider parce que d'une certaine façon, je comprenais bien leurs expériences et je sentais la solidarité envers eux. J'ai trouvé enrichissante mon expérience car j'ai fait la connaissance de gens courageux, et je me suis rendu compte que pour les personnes plus scolarisées l'adaptation s'avère plus difficile à cause des expectatives professionnelles.

Mon premier travail rémunéré, fut dans une boutique pour robes de mariée. Il faut bien dire que j'étais frustré de travailler dans un milieu éloigné de mon domaine, mais au bout de trois ans, je me suis trouvée plus près de ce que je voulais. Et c'est à partir de ce moment-là, que j'ai pu faire un travail plaisant et satisfaisant. J'ai eu des contrats, des postes temporaires, comme travailleuse autonome, qui m'ont permis d'accéder dans le milieu de la recherche sociale, des ministères provinciaux et fédéraux et de l'enseignement de l'espagnol. Nous sommes devenues citoyennes canadiennes en 1989 et, à partir de ce moment-là, on a pu voyager sans se faire arrêter à cause du passeport guatémaltèque.

En 1997, j'ai quitté le Québec embauchée par Oxfam Québec comme coopérante volontaire au Salvador et en 1998 par le CECI au Guatemala. Après ces deux expériences, j'ai pu être engagée par Vision Mondiale dans un projet subventionné par Vision Mondiale Canada au Guatemala. J'ai beaucoup appris car je me suis impliquée dans les droits humains, le processus de démocratisation et le renforcement de la société civile.

Mon expérience témoigne que le fait d'émigrer peut s'avérer une expérience difficile à cause du changement culturel, de l'adaptation linguistique (dans mon cas), de l'hiver, etc. Mais il y a aussi des opportunités magnifiques pour apprendre une nouvelle langue, une nouvelle façon de savoir faire mais surtout en apprendre beaucoup sur soi-même.

Mes filles ont bien évoluées ici. Ma fille aînée est devenue infirmière bachelière et travaille à l'Hôpital général de Montréal. Elle a mariée un québécois et ont une petite fille. Ma deuxième fille est célibataire et travaille dans la restauration ce qui lui permet de voyager beaucoup car elle peut travailler où elle prend séjour. Ma fille cadette est aussi mariée et vient d'avoir un fils. Elle a fait sa carrière dans la cosmétologie.

En général, émigrer est toujours un défi et une aventure. C'est une décision qui entraîne des gains et des pertes. Mon pays est toujours convulsionné par les problèmes politiques économiques. Qui sait? Peut-être mes enfants auraient aussi bien évoluées là-bas mais la qualité de vie ne peut pas se comparer à celle que nous avons ici. La paix et la sécurité, je vous assure, n'ont pas de prix. Pour ceci, je peux me réjouir de ma décision prise il y a quelques années. C'est certain que on a vécu des journées sombres mais il y a eu aussi des journées magnifiques et de toutes ces journées on a appris quelque chose, mais je donne beaucoup de valeur à l'apprentissage d'une culture et d'un savoir vivre qui nous a apporté une connaissance que je considère un atout dans notre vie.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons75/morales.html



CANA
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants
10780, rue Laverdure - 2e étage
Montréal (Québec) H2C 2R8

Vox : (1-514) 382-0735

Fax : (1-514)382-5232

www.familis.org/riopfq/membres/cana.html

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a été créé en février 1983. Incorporé le 19 mai 1984, le Regroupement vise à réunir des organismes. Il en compte quatre-vingt-dix-sept. Parmi les buts poursuivis, notons ceux de regrouper les intervenants et intervenantes dans le domaine de la famille, d'effectuer toute recherche concernant la famille, de diffuser de l'information appropriée, d'intervenir auprès de la population et des pouvoirs publics pour promouvoir la famille.

Le Carrefour des affaires familiales a été créé en octobre 1986 et incorporé le 29 octobre 1991. Entité qui relève du Regroupement, le Carrefour a pour mission de rejoindre toutes personnes intéressées aux affaires familiales et de leur permettre de se réunir pour pousser librement leur réflexion sur un thème donné. Afin de couvrir l'ensemble des volets de la politique familiale, des déjeuners-croissants sont organisés chaque mois. On y considère l'éducation, le travail, la justice, l'environnement, la santé et les services sociaux toujours sous l'angle familial.

Les Déjeuners-croissants convient toute personne intéressée par les affaires familiales afin d'échanger sur celles-ci, de s'informer mutuellement de ces sujets et de promouvoir les intérêts de la famille.

Devenez membres

Pour les organismes :

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

La cotisation annuelle est de 50\$.

Le membrariat confère le droit de participation et de vote à deux délégués de votre organisme à l'Assemblée générale annuelle.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

Pour les personnes :

Le Carrefour des affaires familiales

La cotisation annuelle est de 20\$.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

Contactez-nous

Les déjeuners-croissants sont diffusés sur Internet à l'adresse :

www.familis.org/webcasting.html

Écoutez-nous et voyez-y !



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

Numéro de téléphone : (1-514) 527-8435
Numéro de télécopieur : (1-514) 527-8816
www.familis.org/riopfq riopfq@familis.org

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal - 4e trimestre 2003

Ont collaboré à la réalisation du présent **Pensons famille**
Mohamed Arhab, Marie-Berthe Chevalier, Yves Lajoie,
Lynette Lamothe, Maria Morales et Jeannine Molai Ndas

Le Conseil d'administration

Le président : Richard Sarrasin
La première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand
La vice-présidente : France Laflamme
Le vice-président secrétaire : Marc Lamarche
Le vice-président trésorier : André Thouin
L'administratrice : Merlaine Brutus
L'administratrice : Lise Henry
L'administrateur : Julien Ouellet
L'administrateur : Gérard Valade

Les collaboratrices et collaborateurs

Le webmestre : Mohamed Arhab
L'animatrice : Marie-Berthe Chevalier
Le directeur général : Yves Lajoie
La coordonnatrice : Lynette Lamothe
La secrétaire : Maria Morales
La secrétaire réceptionniste : Jeannine Molai Ndas